



Réflexion sur le renouvellement de l'enseignement du génocide des Arméniens en classe de Première générale

Florian Jammes

► To cite this version:

Florian Jammes. Réflexion sur le renouvellement de l'enseignement du génocide des Arméniens en classe de Première générale. Education. 2021. dumas-03333567

HAL Id: dumas-03333567

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03333567>

Submitted on 3 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire 2020-2021

Master MEEF

Mention 2nd degré- parcours non-lauréat

2^{ème} année

Réflexion sur le renouvellement de l'enseignement du génocide des Arméniens en classe de première générale

Mots Clefs : Génocide – Arménien – Enjeux – Enseignement – Première Générale

Présenté par : JAMMES Florian

Encadré par : CATROS Simon

Résumé :

Le génocide des Arméniens est un sujet historique brûlant qui canalise des enjeux mémorielles et géopolitiques. Cette question est la cible d'un négationnisme d'Etat qui a longtemps troublé la recherche scientifique. Cette négation trouve des prolongements en classe rendant la question singulière dans son approche qui se doit d'être spécialement rigoureuse. Un rapide tour d'horizon de l'historiographie et des difficultés pour l'enseignant précèdent une étude des manuels pour mieux comprendre comment approcher l'objet pédagogiquement.

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement toute personne qui a contribué de près ou de loin à la production de ce mémoire.

Je remercie tout d'abord mon directeur de mémoire M. CATROS Simon pour ses pistes méthodologiques et bibliographiques ainsi que sa disponibilité en cette année particulièrement difficile.

Je remercie également l'équipe pédagogique du master MEEF qui font chaque jour preuve de compréhension et de compassion à l'égard de leurs étudiants.

Je témoigne une sincère reconnaissance envers :

Mme JAMMES Harmony qui a largement participé à la clarté du propos par ses corrections orthographiques et syntaxiques.

Mme LACROIX Pauline, étudiante en droit pénal international, qui m'a éclairé au travers de ses riches relectures des questions juridiques.

Mme ORTIZ Fernanda pour la réalisation des productions graphiques.

Mes très chers parents pour leur soutien et leurs encouragements apportés tout au long de l'année.

Sommaire

Introduction	7
I- Le génocide des Arméniens : objet d'histoire, objet de mémoire	11
A. Une histoire contestée	11
a) <i>Dissimuler un crime d'Etat</i>	11
b) <i>La réorganisation du discours kémaliste</i>	13
c) <i>La survivance mémorielle et les apports de l'histoire de la mémoire</i>	14
B. L'histoire de la notion de génocide	16
a) <i>La notion juridique avant 1945 : les lois de l'humanité.</i>	16
b) <i>Raphael Lemkin et la notion de génocide</i>	18
C. La mécanique génocidaire du premier génocide du XXe siècle : acteurs et modalités	21
a) <i>La configuration des mentalités</i>	21
b) <i>La partie économique du génocide</i>	23
c) <i>Déportation</i>	23
d) <i>L'extermination</i>	24
e) <i>Bilan</i>	25
D. Un mot pour conclure	25
II- Les difficultés de l'enseignement du génocide arménien	27
A. La question des sensibilités	27
B. Une question socialement vive : enseigner le génocide au risque du négationnisme	30
a) <i>Tensions historiographiques</i>	30
b) <i>Des tensions sociales ou mémorielles</i>	31
c) <i>Tension politique</i>	32
C. Contextualiser pour mieux comprendre	36
III- Etude comparative des manuels scolaires de la classe de première générale	39
A. La place du génocide dans les programmes d'histoire au lycée général	39
a) <i>Programmes de 2003</i>	39
b) <i>Programmes de 2011</i>	40
c) <i>Programmes de 2019</i>	40
B. Caractéristiques des récits scolaires du génocide portés par les manuels	42
C. Proposition pour un enseignement rénové du génocide des Arméniens en classe 1^{ère} générale	45
Conclusion	47
Bibliographie	49
Annexes	53

« Il y a 20 ans, nous avons pu constater à nouveau, après l'Holocauste, que le génocide n'était pas un évènement unique, mais qu'il s'agissait d'un processus qui évolue avec le temps. Un processus qui demande une planification et des moyens. Cela veut également dire qu'un génocide peut être évité, grâce à l'information et à la mobilisation, ainsi qu'au courage et à la volonté politique » ¹.

Jan Eliasson

La notion de génocide renvoie à l'un des crimes les plus inhumains qui puissent être commis. Malgré cela, le XX^e siècle, justement renommé par Bernard Bruneteau « *le siècle des génocides* »² a été traversé par au moins quatre génocides reconnus internationalement. Le premier fut celui du peuple Arménien, perpétré par l'Empire ottoman alors dirigé par les Jeunes-Turcs. L'abomination de ces crimes n'a pas empêché la répétition des autres massacres de masses que sont la Shoah, le génocide cambodgien et celui des Tutsis. Les propos de Jan Eliasson rappellent à la communauté internationale l'importance de l'implication de chacun dans la prévention des génocides.

Le génocide est défini dans le Statut de Rome comme « *crimes commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux* »³. Ces crimes dépassent l'entendement humain, il est toujours compliqué de concevoir un tel basculement dans la haine et la barbarie. Les crimes à caractère génocidaire remettent en cause la capacité de l'homme à évoluer en société. C'est dans ce but que la communauté internationale s'est dotée d'un appareil judiciaire international capable de juger au nom de l'humanité et ainsi de lutter contre l'impunité.

Cependant, l'actualité de la dernière décennie nous a révélé plusieurs cas de génocides supposés (les Yézidis en Irak, les Rohingyas en Birmanie) sans que la communauté internationale n'intervienne. Cette non-intervention s'explique par des enjeux géopolitiques complexes et par une passivité flagrante de l'opinion publique. A l'occasion de la création de *justiceinfo.net*, Pierre Hazan rappelait que : « Ce qui se joue est essentiel : le traitement des violences survenues

¹ Déclaration de Jan Eliasson à l'occasion d'une séance publique commémorative du Conseil de Sécurité des Nations Unies, 16 avril 2014.

² BRUNETEAU Bernard, *Le siècle des génocides*, Paris, Armand Colin, 2004.

³ Art.6 du Statut de Rome, 2002. Il reprend l'Art. 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 9 décembre 1948.

dans le passé définit les valeurs du présent et les choix de société qui engagent l'avenir ».⁴ En grand spécialiste des justices transitionnelles, il a déjà insisté sur l'importance de l'Education des populations dans la reconnaissance et la prévention des génocides, et ce, dans le but de sensibiliser au mieux l'opinion publique.

L'école est un des remparts majeurs au renouvellement de tels actes. Bien que chaque génocide soit unique et doit être compris dans son contexte, certaines logiques sont inhérentes au processus génocidaire. L'enseignement de la notion de génocide est un passage essentiel dans la formation des citoyens. L'école de la République, dans son intention de transmettre la valeur du « vivre ensemble », se doit d'observer et de faire comprendre à quelles extrémités les politiques d'exclusion ont pu mener au cours de l'histoire.

Le génocide des Arméniens qui s'est déroulé entre 1915 et 1917 (pour prendre les bornes chronologiques les plus restreintes) est considéré comme le premier des génocides du XX^e siècle. Selon les sources, il a fait entre 1,2 million et 1,5 millions de victimes, hommes, femmes et enfants⁵. Il était jusqu'alors sans précédent dans l'histoire et se distingue des différents crimes de grande ampleur commis antérieurement par son caractère systémique. Malgré l'ampleur des violences, le génocide n'a pas empêché la Shoah. Dans une moindre mesure, Hitler s'en inspire même dans la réalisations de ses desseins⁶. L'impunité dont bénéficièrent les responsables de massacres d'Arméniens n'a qu'encouragé la mise en place de la Solution finale.

Aujourd'hui, l'enseignant d'histoire géographie tient un rôle essentiel dans la prévention des génocides. Le thème du génocide des Arméniens est traité à deux reprises dans les programmes du secondaire. Une première fois en classe de troisième, dans la première séquence du premier thème : « civils et militaires dans la Première Guerre mondiale »⁷. Le génocide y est traité au sein d'une séquence très euroéo-centrée et se raccroche difficilement au chapitre, notamment du fait du contexte historique particulier dans lequel il se déroule. La deuxième occurrence dans les programmes se trouve dans le quatrième et dernier thème de l'enseignement d'histoire en première générale : « La Première Guerre mondiale : le “suicide de l'Europe” et la fin des empires européens »⁸. Cette fois le génocide est traité dans une séquence dédiée aux civils :

⁴ HAZAN Pierre « justiceinfo, c'est quoi », *justiceinfo.net*, consulté le 19/04/2021 URL : <https://www.justiceinfo.net/fr/qui-sommes-nous>.

⁵ NICHANIAN Mikaël, *Détruire les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Paris, PUF, 2015, p. 21.

⁶ TERNON Yves, « A propos des documents Andonian et de la petite phrase d'Hitler », *Actualité du génocide des Arméniens*, Paris, Edipol, 1999.

⁷ B.O.E.N. n°42 du 14 novembre 2013, annexe 1, p.2.

⁸ B.O.E.N. spécial n°1 du 22 janvier 2019, annexe 2, p.10.

« Les sociétés en guerre : des civils acteurs et victimes de la guerre »⁹, l'étude se détache donc des événements purement militaires afin de traiter la question depuis un axe plus social. Cependant, encore une fois, la séquence reste centrée sur l'Europe et l'étude du génocide arménien trouve difficilement sa place dans le thème de par son éloignement des problématiques européennes de la Première Guerre mondiale.

Or, en 2018, est publié le sondage IFOP « L'Europe et les génocides : le cas Français »¹⁰. Fruit d'une étude menée sur un échantillon de 1014 Français de plus de 18 ans, les interrogés devaient uniquement répondre à la question « Pour chacun des génocides suivants [génocides des Juifs, des Arméniens et des Tutsis] du XXe siècle, en avez-vous entendu parler ? ». Le tableau récapitulatif¹¹, expose un constat inquiétant. Premièrement, on observe que 15 % des personnes interrogées déclarent ne jamais avoir entendu parler du génocide des Arméniens contre 10 % pour le génocide du peuple juif perpétré par les Nazis. Plus alarmant encore, on constate que plus la tranche d'âge est jeune, plus l'ignorance de ce génocide semble s'aggraver. En effet, chez les moins de 35 ans, ce chiffre atteint 28 %. Au regard de ces données, il est possible d'affirmer que le génocide des Arméniens tombe peu à peu dans l'oubli.

Les lacunes de la population française sur ce sujet sont atterrantes au vu du volume horaire qui est censé être consacré dans les passages obligatoires de l'enseignement. C'est pourquoi il est essentiel de repenser l'enseignement de ce thème. Le génocide des Arméniens, nous le verrons, est une question historique qui soulève de nombreux débats scientifiques. Les difficultés épistémologiques influent la pratique enseignante et même la vie en classe. A l'heure où les théories du complot et les croyances diverses se diffusent de plus en plus¹², il est essentiel de remobiliser les enseignants autour des connaissances clés qui permettent une meilleure lecture du monde.

Au jourd'hui plus que jamais il est important de repenser l'enseignement du génocide des Arméniens afin de faire reculer l'obscurantisme qui met en péril notre démocratie. La compréhension du génocide des Arméniens revêt de nombreux enjeux que les élèves doivent

⁹ *Ibid.*

¹⁰ IFOP pour la Fondation Jean-Jaurès en partenariat avec AJC Paris, la FEPS et la DILCRAH, « L'Europe et les génocides : le cas français », décembre 2018.

¹¹ ANNEXE 1.

¹² Sur les mécanismes de diffusion des croyances sur Internet voir KARMASYN Gilles « La Négation du Génocide Arménien sur Internet », *Revue d'histoire de la Shoah*, vol. 177-178, 2003/1, p.504-550 et BRONNER Gerald, *La démocratie des crédules*, Paris, PUF, 2013.

saisir afin d'appréhender le caractère complexe du monde qui nous entoure : des enjeux mémoriaux, notionnels mais aussi géopolitiques.

C'est dans ce but que ce mémoire cherche à répondre à une question simple : comment sauvegarder l'historicité du génocide des Arméniens dans l'enseignement, au travers de la notion de génocide en classe de première générale ? La retransmission d'un savoir historique étant variable selon les enseignants et leur public, cette étude ne prétend pas être un outil parfait, mais cherche principalement à offrir des pistes de réflexion aux enseignants de second degré afin d'aborder avec un regard actualisé ces événements tragiques de l'histoire de l'humanité.

En premier lieu, il convient de revenir sur l'historiographie chaotique du génocide des Arméniens. Une étude de la fabrique de l'histoire du génocide des Arméniens montrera les difficultés épistémologiques auxquelles ont dû faire face les historiens et auxquelles les enseignants sont également confrontés aujourd'hui.

Cette étude débouchera donc logiquement sur la complexité d'enseigner le génocide arménien en classe de première. Le génocide des Arméniens est une question particulièrement sensible à aborder avec des élèves de 16 ans. Lourd en charge émotionnelle, il faudra aborder ce sujet avec une rigueur historique spécifique.

Enfin, il peut sembler pertinent d'intégrer à cette analyse une étude critique des manuels scolaires de la classe de première générale en vue de mettre en évidence les méthodes et les limites des approches proposées ainsi que les limites posées par les programmes de l'Education Nationale.

I- Le génocide des Arméniens : objet d'histoire, objet de mémoire

A. Une histoire contestée

Depuis les prémices du génocide, la fabrique de l'histoire doit faire face à un déni réfléchi et organisé de la part d'un gouvernement constitué. Le 29 octobre 2019, à l'occasion de la reconnaissance du génocide des Arméniens par la chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique, le Président turc, Recep Tayyip Erdogan, rappelait une fois de plus le refus de la Turquie de reconnaître le génocide. Il qualifia la prise de position d'une insulte à la Nation turque : « *Nous voyons cette accusation comme la plus grande insulte qui soit à notre nation* »¹³. La politique de refus systématique de reconnaître le génocide n'est pas un phénomène récent. Ce déni de l'Empire ottoman perdure depuis un siècle dans la République turque.

L'acharnement avec lequel l'Etat turc s'efforce de réécrire le passé est unique dans l'histoire récente tant par sa permanence dans le temps que par les moyens mis en place. Il en résulte qu'aujourd'hui deux discours historiques se côtoient. L'un au bénéfice de la reconnaissance d'un crime contre l'humanité, programmé, mettant en cause la responsabilité des dirigeants du CUP et de la Turquie ; l'autre en faveur d'une vision moins tranchée décrivant des dérives non contrôlées, par des groupuscules mal définis sur des minorités chrétiennes dans le tumulte de la Première Guerre mondiale. Cette seconde proposition porte en son sein de nombreuses contradictions qui ont été parfaitement décrites par Yves Ternon¹⁴. Nous reviendrons chronologiquement sur l'apparition de cette coexistence historiographique.

a) *Dissimuler un crime d'Etat*

Le comité central du CUP a, dès la conception du crime, mis en place un dispositif pour masquer les crimes perpétrés. Il est donc à noter que depuis sa genèse, l'extermination fait l'objet d'une négation. Il est évident que le pouvoir Jeunes-Turcs ne pouvait se contenter de massacrer une partie de sa population sans cacher ses actions. Pour autant, elle ne pouvait pas non plus déporter et exterminer plus d'un million d'individus sans éveiller des cris d'alarme. La négation du

¹³ « La Chambre des représentants reconnaît le génocide arménien, une "insulte" pour Erdogan », *France 24*, 30 octobre 2019.

¹⁴ TERNON Yves, *Les Arméniens histoire d'un génocide*, Paris, Seuil, 1996, p.339-355.

génocide passe donc principalement par sa justification. C'est l'intention criminelle qui est principalement rejetée.

Dans un premier temps, le gouvernement ottoman fonde au printemps 1914 l'Organisation Spéciale (OS), une structure paramilitaire officieuse directement sous les ordres du comité central du CUP. Cette force est encadrée par des membres du parti Jeunes-Turcs, fidèles au pouvoir, et se constitue en grande partie de repris de justice et d'anciens détenus. De plus, le CUP s'est efforcé tout au long du conflit d'effacer les documents compromettants en mettant en place un double système d'ordre. L'un transmettait les ordres officiels : ces ordonnances transitaient par les voix de communications classiques de l'Etat, c'est-à-dire du gouvernement aux Préfets qui les transmettaient eux-mêmes aux chefs locaux de l'OS. Dans le même temps, des contre-ordres officieux étaient diffusés, directement du comité central aux escadrons de l'OS et n'avaient bien sûr pas vocation à être conservés. L'Empire ottoman utilisait volontairement de faux documents afin de ne pas provoquer les contestations locales ni celles des diplomates étrangers en place dans les différentes provinces. Les escadrons de combattants irréguliers de l'OS avaient également recours à divers stratagèmes pour brouiller les pistes : ils se camouflaient par exemple en tenue de gendarmes donnant lieu à des témoignages de victimes qui montrent une incompréhension totale sur l'identité des bourreaux.

Ce mode opératoire a considérablement compliqué le travail des historiens dans la recherche de la vérité historique. Cela a demandé un long travail de recoupement des sources pour établir la réalité entre des faux documents et des quelques vrais ordres qui nous sont parvenus. A cela venait s'ajouter l'utilisation de faux témoignages obtenus sous la torture. Ces dépositions fabriquées étaient reprises dans les journaux d'Etat afin de servir une propagande mettant en cause la responsabilité des victimes¹⁵. Tous ces éléments posent les bases de l'appareil négationniste de l'Etat turc qui naît après la guerre. Cependant, la non intention criminelle vole en éclat au procès de Constantinople de 1919. La commission Mazhar, chargée de rassembler des documents afin d'obtenir des renseignements sur les massacres d'Arméniens, fournit la preuve de l'intention criminelle. Le tribunal de Constantinople reste cependant un échec au vu des chefs d'accusation retenus, de la fuite de la majorité des responsables avant l'ouverture du procès et du refus de reconnaître les effets du procès par Mustafa Kemal.

¹⁵ TERNON Yves, *Mardin 1915 Anatomie pathologique d'une destruction*, Paris, Geuthner, 2007, p. 277.

b) La réorganisation du discours kémaliste

A la fin de la Première Guerre mondiale, l'Empire ottoman, en ruine et occupé, semble se tourner vers une reconnaissance de la perpétration d'un crime de masse de la part du peuple turc en acceptant le principe de dédommagement que cela induirait¹⁶. Les conférences de paix successives finissent de démembrer l'Empire et le traité de Sèvres de 1920 aboutit à la naissance d'une nation indépendante arménienne. Dans le même temps, touché dans leur orgueil, la frange nationaliste des Turcs se réunit derrière Mustafa Kemal et engage une guerre d'indépendance contre les forces alliées qui occupent une grande partie de l'Anatolie. La reconquête de la Turquie par les Kémalistes remet ainsi totalement en cause les traités et les avancées faites sur la formation d'un état arménien indépendant.

Au paroxysme de ce conflit, la guerre arméno-turque éclate à la fin de l'année 1920. Du point de vue des discours tenus à l'encontre des Arméniens, les Kémalistes s'inscrivent dans la continuité du CUP. Mustafa Kemal, alors à la tête d'un nouvel Etat à l'union très fragile, refuse de reconnaître le procès de Constantinople qui établit la responsabilité des dirigeants ottomans dans les massacres arméniens. En s'appuyant sur les outils de propagande du CUP et sur les faux témoignages recueillis pendant la guerre, les Kémalistes soutiennent que les massacres ont eu lieu dans un contexte de guerre civile et maintiennent que les Arméniens en sont responsables. Le discours kémaliste cherche avant tout à ne pas entacher la nationalité turque autour de laquelle ils essayent de fonder une nation à l'union encore instable.

La période de troubles dans le Proche Orient puis les différentes crises en Europe, entraînent un désintérêt total de la part des puissances étrangères dans la cause arménienne. Les Kémalistes ont le champ libre pour procéder à une réécriture de l'histoire. La politique internationale turque veillera à faire disparaître les traces des massacres. La Société d'Histoire Turque fondée en 1931 s'efforce de faire oublier cet épisode de l'histoire de la Nation. Une historiographie dominante se met en place et trouve des échos dans les pays étrangers¹⁷. Yves Ternon résume en une phrase simple la position de la Turquie quant aux événements : « *Rien n'est arrivé, et pourtant ils l'ont bien mérité* »¹⁸.

Une multitude de mémoires sont bien publiées juste au sortir de la guerre de la part des survivants et surtout des diplomates étrangers. Mais les historiens ne se saisissent pas encore

¹⁶ Voir les déclarations de Damad Férid Pacha, cité dans TERNON Yves, *Les Arméniens Histoire... op. cit.*, p. 341-342.

¹⁷ Voir LEWIS Bernard, *The Emergence of Modern Turkey*, Londres, Oxford University Press, 1961. Bernard Lewis défend la théorie de la guerre civile.

¹⁸ TERNON Yves, *Les Arméniens Histoire..., op. cit.*, p. 345.

de ce sujet, il est à souligner qu'il leur est difficile alors de comprendre toutes la réalité des évènements au regard des sources trompeuses et des éléments notionnels qui sont insuffisants pour approcher la complexité des crimes commis¹⁹. De fait, il y a une absence flagrante d'analyse historique solide au lendemain de la Première Guerre mondiale tandis que les écrits historiques servant le récit national turc se multiplient²⁰.

c) La survivance mémorielle et les apports de l'histoire de la mémoire

Face au récit dominant dicté par la diplomatie turque, la mémoire des survivants subsiste. Avec l'apparition de la notion de génocide au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un besoin de reconnaissance et de justice naît dans les diasporas arméniennes disséminées en Europe et dans le monde. La construction d'un appareil de justice international joue un rôle majeur dans la recherche d'une reconnaissance. Pour l'historien, les enjeux mémoriels qui s'intensifient autour de la question du génocide des Arméniens complique la recherche.

En effet, la question du génocide des Arméniens devient juridique et surtout politique. Entre 1975 et 1983, la lutte pour la reconnaissance prendra un tournant violent. L'ASALA (Armée Secrète Arménienne de Libération de l'Arménie), qui s'identifie comme un groupe révolutionnaire, fomentera plusieurs attentats terroristes, principalement contre des diplomates turcs. Lors des procès, les auteurs plaideront souvent coupable en maintenant une ligne de défense de mémoire blessée. Dès lors, le sujet de la mémoire du génocide des Arméniens entre dans le monde du Droit mais également dans le monde politique par les troubles qu'elle induit.

Dans les années 1980, la demande mémorielle à propos des deux guerres mondiales et des deux génocides qu'ils renferment explose. L'écriture de l'histoire se fait sous la pression des mémoires collectives²¹. Sous l'impulsion de Pierre Nora, l'histoire s'empare des questions de mémoire. Il différencie l'histoire et la mémoire sur la base du rapport au temps. Là où l'histoire se veut de relater le passé dans son expression la plus véritable, la mémoire, elle, est assujettie au présent²². La mémoire, par essence subjective, se définit par la renaissance d'un souvenir modifié par les expériences ultérieures. L'histoire, par opposition, se doit d'être objective, elle

¹⁹ Notons tout de même TOYNBEE Arnold J., *Les massacres des Arméniens*, 1917. Agé de 26 ans il est chargé de rédiger, sur commande du gouvernement britannique, un compte rendu des évènements pour servir les discours de diabolisation de l'ennemi.

²⁰ Yves Ternon fournit une bibliographie exhaustive mais conséquente de travaux turcs négationnistes in TERNON Yves, *Les Arméniens Histoire... op.cit.*, Paris, Seuil, 1996, p. 425-426.

²¹ NORA Pierre, « Mémoire collective », dans *Encyclopédie de la nouvelle histoire*, J. Le Goff (dir.), Paris, RETZ, 1978.

²² NORA Pierre, *Les Lieux de mémoire*, I, La République, p. XIX-XX.

est unique, son idéal est l'exactitude du passé. En soi, l'histoire est le résultat d'une prise de distance de l'historien vis-à-vis de l'objet étudié²³.

C'est par ce prisme que les historiens ont pu répondre au mieux à la demande mémorielle qui oblige une rigueur particulière pour approcher le génocide des Arméniens. Depuis les années 1980, les travaux ont fait renaître le génocide des Arméniens dans le champ historiographique. Il n'est plus aujourd'hui possible de douter de la véracité du génocide des Arméniens²⁴. Pourtant, le génocide continue d'être remis en cause par une historiographie très minoritaire qui trouve des relais dans la population²⁵. Cette contestation ne réfute plus réellement les massacres mais se joue principalement sur le plan juridique. Ce qui nous amène à nous pencher sur les fondements de la notion de génocide.

²³ PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 2010, p.113.

²⁴ BECKER Annette, BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent, KEVORKIAN Raymond H., MINASSIAN Gäïdz, MOURADIAN Claire, NICHANIAN Mikaël et TERNON Yves, *Le génocide des Arméniens : Cent ans de recherche 1915-2015*, Armand Colin, 2015.

²⁵ Le groupe activiste pro-turc et ouvertement anti-arménien, « Loup-Gris », a été dissous par décret le 4 novembre 2020 mais continue à militer contre la reconnaissance du génocide. Un de leur leader, Ahmet Cetin, publiait le 24 avril 2018 sur *Twitter* : « *Je tiens à vous rappeler en ce 24 avril, journée de commémoration du "génocide arménien" que ce dernier n'a toujours pas été prouvé en 103 ans* ».

B. L'histoire de la notion de génocide

a) La notion juridique avant 1945 : les lois de l'humanité.

L'apparition du néologisme « génocide » est postérieure à l'anéantissement des Arméniens. Le terme de génocide n'est apparu qu'au cours de la Seconde Guerre mondiale, ce qui a longtemps laissé un vide sémantique. L'extermination des Arméniens a ainsi totalement été reconsidéré a posteriori. Au sortir de la Grande Guerre, c'est le terme de « crime contre l'humanité » qui caractérise les massacres des Arméniens.

Afin d'éclairer ce propos, il faut revenir à la notion de « droit naturel de l'homme » qui émerge au XVIII^e siècle, sous l'impulsion des philosophes des Lumières²⁶. Cette idée établit le fait que l'homme possède des droits inhérents à sa condition d'être humain et aboutira à la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen en 1789. Au XIX^e siècle, cette conception de la condition de l'homme se propage en Europe. C'est la collision entre cette notion nouvelle et la violence des champs de bataille du XIX^e siècle qui parachève la nécessité de la codification du Droit International Humanitaire avec la Convention de Genève de 1864. Ce traité qui établit les lois de la guerre est complété par les Conventions de la Haye de 1899 et 1907. C'est dans la Convention de la Haye que l'on voit apparaître le terme de « loi de l'humanité »²⁷. Cette expression ne renvoie alors à aucune définition juridique stricte mais s'impose sur la scène internationale. En vérité, c'est la conception des droits naturels de l'homme étendue à l'ensemble de l'humanité qui s'impose. C'est dans cette logique que les interventions européennes pour « cause d'humanité »²⁸ de 1903 et 1908 trouveront leurs fondements.

Alors que l'Europe s'embrase et que le génocide des Arméniens s'intensifie, la Triple-Entente, composée de la France, la Grande-Bretagne et la Russie prend connaissance de la tournure des événements en Anatolie et dans les *vilayets* arméniens. En réaction, les trois pays publient une déclaration conjointe le 24 mai 1915²⁹ à l'adresse de l'Empire ottoman. Cet appel avertit que les responsables du gouvernement ottoman seront tenus pour responsables des « *nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation* »³⁰. Cette expression suggère deux principes : premièrement, la Turquie est accusée de « crimes », ce qui sous-entend le risque

²⁶ ANTAKI Mark, *Esquisse d'une généalogie des crimes contre l'humanité*, Revue Québécoise de droit international, hors-série avril 2007, pp. 63-80.

²⁷ Préambule de la Convention La Haye (II), 29 juillet 1899.

²⁸ DADRIAN Vahakn, « L'origine et l'application du concept d'intervention d'humanité. Les enseignements tirés du génocide arménien », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 57, mars 2000.

²⁹ ANNEXE 2.

³⁰ Déclaration conjointe de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, 24 mai 1915.

d'une sanction pénale ; deuxièmement, la Turquie, en commettant les massacres, se dresse « *contre l'humanité et la civilisation* », ses responsables sont donc considérés comme ennemis de l'humanité. Bien que cette déclaration ne repose sur aucun texte de loi, les Alliés accusent la Turquie de préjudice à l'humanité et la civilisation dans son ensemble. De ce préjudice émane une volonté de poursuite juridique.

A la fin de la guerre, les pays vainqueurs tentent de mettre en place un tribunal international pour juger les crimes de guerre (les crimes commis dans un contexte militaire contre des individus étrangers). La conférence de la paix de Paris qui se déroule en 1919 vient étayer ce projet. A partir de la Convention de la Haye, la conférence de Paris établit une incrimination sur la base de la clause de Martens. Cette clause stipule que « *les populations et les belligérants restent sous la sauvegarde et sous l'empire des principes du droit des gens, tels qu'ils résultent des usages établis entre les nations civilisées, des lois de l'humanité et des exigences de la conscience publique* »³¹. Comme précisé auparavant, les lois de l'humanité ne renvoient à aucun texte juridique mais la justification est jugée suffisante pour donner un avis favorable à la mise en place d'un tribunal international.

Les gouvernements des pays alliés refusent pourtant, par la suite, de juger la conduite des affaires intérieures d'un autre Etat et reculent sur l'idée d'un tribunal international. Seuls les Anglais semblent réellement impliqués dans la mise en place de ce tribunal³². Les pays vainqueurs incitent donc à la mise en place d'un tribunal spécial sur la base du droit ottoman. Ce tribunal se révèle être un échec pour trois raisons majeures³³. Premièrement, la grande majorité des jugements se font par contumace : étant donné l'absence de coopération internationale, il n'y a pas d'extradition. Deuxièmement, le droit ottoman ne retient comme chef d'accusation que la conspiration, la préméditation et les meurtres. La notion de crime contre les lois de l'humanité est complètement écartée. Troisièmement, le jugement est révoqué deux ans plus tard par Mustafa Kemal qui réhabilite même au début des années 1920 Mehmet Kemâl Beğ et Nusret Bey, deux des principaux responsables du génocide, condamnés à mort au procès de Constantinople.

³¹ Préambule de la Convention La Haye (II), 29 juillet 1899.

³² DADRIAN Vahakn, *Autopsie du génocide arménien*, Bruxelles, Complexe, 1995, p.95-96.

³³ GARIBIAN, Sévane, « Génocide arménien et conceptualisation du crime contre l'humanité : de l'intervention pour cause d'humanité à l'intervention pour violation des lois de l'humanité », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 177 – 178, 2003/1, p. 274-294.

b) Raphael Lemkin et la notion de génocide

Le vide juridique autour des crimes qui ont été perpétrés et la *Realpolitik* ont occulté le génocide des Arméniens de la scène publique jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Un juriste, Raphael Lemkin, s'est cependant intéressé de près à l'extermination du peuple arménien et a développé une idée autour du néologisme « génocide », terme créé à partir du grec *genos*, la parenté, l'ethnie et du terme latin *caedere*, qui signifie, tuer, le meurtre.

Bien que la question des Arméniens tombe très vite dans l'oubli, des individus arméniens militent déjà contre l'injustice qu'a subi leur Nation. Un événement marquant remet le génocide des Arméniens sur le devant de la scène juridique. Dans le cadre de l'opération *némésis* (du nom de la déesse grecque du châtement divin), la Fédération Révolutionnaire Arménienne (FRA) organise les assassinats de sept hauts responsables ottomans réfugiés. Le 15 mars 1921, Soghomon Tehlirian assassine Talaat Pacha, ancien Ministre de l'intérieur et Grand Vizir de l'Empire, à Berlin en pleine rue. Il se rendra immédiatement afin d'être jugé. Tehlirian se défend sur la base de l'atteinte à la mémoire. Il est acquitté.

Raphael Lemkin, un jeune juriste juif polonais, prend connaissance de ce procès et fait le parallèle avec les pogroms antisémites qui ont eu lieu en Russie³⁴. Il trouve justifié que Tehlirian soit acquitté malgré l'assassinat de Talaat Pacha au vu de l'incapacité d'appliquer la peine de l'ancien dirigeant de l'Empire ottoman. Il orientera dès lors ses travaux vers la construction d'un droit pénal international. Il rejoint l'Association Internationale de Droit Pénal fondée en 1924. Cette association qui gravite autour de la Société Des Nations cherche à codifier un droit international lacunaire en matière pénale, objectif qui n'aboutit pas avant la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Dans sa réflexion, Raphael Lemkin insiste sur l'idée de groupe. Dès 1933, il définit deux types de groupes qui peuvent être mis en danger en fonction de deux crimes : le groupe culturel qui subit le crime de vandalisme et le groupe biologique qui subit la barbarie³⁵. C'est la genèse de la notion de génocide. Il parvient à fuir la Pologne en 1939, pressentant les événements à venir, il rejoint les Etats-Unis et publie en 1944 son oeuvre *Axis Rule in Occupied Europe* où il définit la notion de génocide³⁶. Le terme s'imposera dans le vocabulaire courant très rapidement.

³⁴ BECKER Annette, *Messagers du désastre. Raphael Lemkin, Jan Karski et les génocides*, Paris, Fayard, 2018.

³⁵ BEAUVALLET Olivier, *Lemkin. Face au génocide*, Paris, Michalon, 2011, p.26-27.

³⁶ LEMKIN Raphaël, *Axis Rule in Occupied Europe*, Washington, Fondation Carnegie pour la paix internationale, Division of International Law, 1944.

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'horreur des camps d'extermination se diffuse dans le monde par l'image et les nombreux témoignages des rescapés et militaires. Les Etats ne peuvent détourner le regard et des tribunaux internationaux sont mis en place pour les procès de Nuremberg et de Tokyo. Un débat juridique oppose Hersch Lauterpacht à Raphael Lemkin pour la rédaction de la charte du procès de Nuremberg. Lauterpacht veut garder la notion de crime contre l'humanité qui répond à une logique de protection de l'individu. Lemkin préfère retenir le crime de génocide qui protège le groupe. Lauterpacht obtient raison c'est le chef d'accusation de crime contre l'humanité qui est retenu ³⁷. Pour autant, le terme de génocide est présent dans l'acte d'accusation.

Le crime de génocide est définitivement reconnu et défini dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adopté par l'ONU en 1948. L'article 2 de la convention définit le crime de génocide comme suit :

« Dans la présente Convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

a) Meurtre de membres du groupe ;

b) Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;

c) Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;

d) Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;

e) Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »³⁸

L'ONU reconnaît donc, à travers cette Convention, deux types de crimes : le génocide physique (a, b, c) qui correspond à l'élimination méthodique d'un groupe devant entraîner sa disparition ; et le crime biologique (d, e) qui vise à l'extinction du groupe par son non renouvellement. Par ailleurs, on peut noter que la dimension culturelle du génocide chère à Lemkin n'a pas été préservée par la convention.

³⁷ Notamment parce que les Anglais et les Américains ont peur que les colonies britanniques ou les afro-américains utilisent cette notion. Voir SANDS Philippe, *Retour à Lemberg*, Paris, Albin Michel, 2017.

³⁸ Art. II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 9 décembre 1948

Hersch Lauterpracht s'est battu contre la reconnaissance d'une notion de génocide craignant que cette conception engendre une tyrannie du groupe. Aujourd'hui, nombre de juristes se placent dans l'héritage de Lauterpracht et soutiennent que la définition du crime de génocide n'a fait qu'entraîner plus de violence³⁹. Le travail de Iannis Roder sur la constitution d'un groupe victimaire juif tend également dans ce sens⁴⁰. Sans faire de parallèle avec le monde juridique, ce professeur de collège d'histoire géographie présente le constat que la constitution d'un groupe en victime entraîne une vision de *survictimisation* qui attise les haines et fait reparaitre les démons de l'antisémitisme à l'école⁴¹. Ce constat interroge sur l'utilisation de la notion de génocide dans le langage commun, dans le monde enseignant et surtout dans le milieu historique.

³⁹ SANDS Philippe, *Retour à Lemberg*, Paris, Albin Michel, 2017.

⁴⁰ RODER Iannis, *Sortir de l'ère victimaire Pour une nouvelle approche de la Shoah et des crimes de masse*, Paris, Odile Jacob, 2020.

⁴¹ *Ibid.*, p. 51-55.

C. La mécanique génocidaire du premier génocide du XXe siècle : acteurs et modalités

Avec l'introduction du terme « génocide » dans le langage commun, un nouvel élément permet d'éclairer les événements qui secouent l'Empire ottoman au tournant des XIX^e et XX^e siècles dernier. La notion de génocide donne une approche plus systémique aux faits qui se déroulent d'avril 1915 jusqu'à la signature du traité de Lausanne en 1923. Nous retenons ici l'année 1923 en raison des massacres que le régime kémaliste perpétue encore après la Grande Guerre. Les historiens qui se sont essayés à estimer le nombre des victimes du génocide retiennent généralement cette date pour leurs décomptes⁴². L'approche systémique du génocide fait ressortir plusieurs phases qui se développent conjointement : l'endoctrinement, l'accaparement, la déportation, l'extermination.

Pour faciliter la compréhension de ce chapitre deux annexes sont mises à disposition. La première explique l'implication du comité central du CUP dans le système de gouvernance ainsi que les liens entre l'OS et le CUP⁴³. La seconde annexe est un schéma du fonctionnement de la Direction pour l'installation des tribus et des migrants⁴⁴.

a) La configuration des mentalités

La première phase du processus génocidaire se résume dans un endoctrinement des Ottomans nécessaire au passage à l'acte. La place des Arméniens et des populations chrétiennes dans l'Empire ottoman pose problème dans la modernisation de l'Etat autour du modèle européen d'Etat-Nation. Depuis la période des Tanzimat (1839-1876), le Sultanat puis les Jeunes-Turcs ne cachent pas leur ambition de réunir un espace panturquiste derrière la valeur de l'Islam⁴⁵. La position géographique des chrétiens arméniens pose problème dans la réalisation de ce projet. Les *vilayets* à majorité arménienne se situent entre l'Anatolie ottomane, à majorité turque, à l'Ouest ; les nomades musulmans perses à l'Est ; les kurdes ottomans au Sud ; et les populations circassiennes de l'Empire russe au Nord. Dans ce projet de réunir toutes ces populations dans l'Empire ottoman, *la question d'Orient*, qui deviendra peu à peu *la question arménienne*, se pose⁴⁶.

⁴² NICHANIAN Mikaël, *Détruire les Arméniens... op.cit.*, p. 21.

⁴³ ANNEXE 3.

⁴⁴ ANNEXE 4.

⁴⁵ BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie de l'Empire à nos jours*, Paris, Tallandier, 2013, p.274-275.

⁴⁶ BEYLERIAN Arthur, « Aux origines de la question arménienne. Du traité de San Stefano au congrès de Berlin (1878) », *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 1-2, 1973, p. 139-171.

La Sublime Porte désire appliquer une logique mathématique au territoire dans le but d'ottomaniser et d'islamiser la région. La priorité du Sultanat est alors de remplacer les populations arméniennes chrétiennes de l'Anatolie orientale par des populations dites assimilables. La mise en place d'une propagande d'Etat portée par la presse en pleine expansion permet d'assurer la plus grande liberté d'action. L'Empire ottoman accuse les Arméniens de trahison et les considère comme des ennemis intérieurs. Partout dans l'Empire les rumeurs de revendication indépendantiste (qui abolirait l'espoir d'un espace géographique panturquiste) se répandent. En 1909, l'arrivée au pouvoir des Jeunes-Turcs aggrave la situation. Les rancœurs s'accroissent et le processus de construction des mentalités ottomanes repose sur trois axes : un discours eschatologique, un discours victimaire et un discours complotiste.

Leur discours eschatologique se résume dans une opposition irrationnelle entre Ottomans et Arméniens. En construisant un ennemi intérieur, le CUP en a fait un ennemi perpétuel : la pensée qui se répand est qu'un seul des deux groupes peut survivre.

Le deuxième axe est l'adoption d'une position de victime par l'Empire ottoman (cette position est par ailleurs toujours défendue aujourd'hui par la Turquie). La Sublime Porte puis le CUP ont, tout au long du conflit, veillé à justifier leurs agissements en se mettant dans une position de défense légitime⁴⁷.

Enfin, les journaux dénoncent une intelligence supposée des Arméniens avec l'ennemi russe. Ils abreuvent ainsi les théories complotistes à propos de la trahison des Arméniens envers l'Empire. Cette idée prend forme alors que l'Empire est démembré pendant la Guerre des Balkans de 1912.

Trois membres du comité central partageant un sentiment anti-arménien fanatique ont joué un rôle prépondérant dans ce processus. Vahakn N. Dadrian et Alexandre Niess définissent ainsi leur responsabilité : « [Les docteurs Nazim et Shakir] sont les architectes des mesures préventives tandis que l'idéologue Gökalg est l'auteur des mesures de rationalisation du génocide »⁴⁸. Le tableau dressé par les autorités fait écho dans l'esprit des bourreaux. Cet endoctrinement va crescendo sur l'ensemble de la période. Les quelques représailles arméniennes sur des populations ottomanes qui ont lieu sur le front caucasien viennent

⁴⁷ AKCAM Taner, *Un Acte honteux : le génocide arménien et la question de la responsabilité turque*, Paris, Editions Denoël, 2008, p.218-219.

⁴⁸ DADRIAN Vahakn et NIESS Alexandre, « L'État, le parti et les parlementaires turcs face au génocide arménien (1908-1916) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 10, no. 2, 2008, pp. 63-74.

alimenter la propagande turque. La haine attisant la haine, un processus vicieux est en place dans l'Empire.

b) La partie économique du génocide.

Outre les intérêts panturquistes, le génocide des Arméniens a été une aubaine économique pour la Turquie. La spoliation des biens arméniens, commencé bien plus tôt, a largement participé à l'effort de guerre mais a surtout permis de faire émerger une classe moyenne musulmane ainsi que les grands groupes industriels qui dominent l'économie turque encore aujourd'hui⁴⁹. Pour précision, l'appareil de saisie des biens arméniens permettait non seulement de financer le génocide mais également d'enrichir l'Etat. De plus, la redistribution d'une partie des richesses aux populations locales a fait adhérer les populations musulmanes à la machine génocidaire.

Les spoliations étaient partagées en trois pôles, deux tiers revenaient à l'Etat et à l'OS (donc au CUP), tandis que le dernier tiers était immédiatement partagé dans les localités, par le biais de reventes à bas prix ou de dons pour les nouveaux arrivants venus remplacer les Arméniens. Il va sans dire que tous les participants se servaient, obligeant même l'Etat à monter des commissions de contrôle.

Dans les faits, les pillages étaient organisés par le comité des provisions (*Iase Komisioni*) sous la tutelle du Ministre de la « subsistance », Kara Kemal Bey. Ce comité faisait partie de l'OS et était directement chargé d'enrichir le CUP⁵⁰. Ce processus de spoliation est un enjeu majeur du génocide. Acceptées par le Parlement à majorité unioniste, les saisies étaient légales ; la Turquie a ainsi saisi la majeure partie de patrimoine public arménien en plus des patrimoines privés. Dépossédés de tout, y compris des infrastructures publiques (écoles, églises, etc...), le retour des populations arméniennes déportées n'est plus envisageable⁵¹. On peut également noter que la saisie des biens s'accompagne d'actes de vandalisme qui rappellent la valeur culturelle du génocide dans la définition de Lemkin.

c) Déportation

En 1915, la réalité du génocide se concrétise. Vers la fin mars, le comité central décide de déplacer systématiquement les populations chrétiennes arméniennes vers des camps de

⁴⁹ Pour la portée de l'impact économique du génocide voir UGUR Üngör et POLATEL Mehmet, *Confiscation and Destruction The Young Turk Seizure of Armenian Property*, Londres, 2011.

⁵⁰ BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent et KEVORKIAN Raymond H., *Comprendre le génocide des Arméniens*, Paris, Tallandier, 2015, p. 92.

⁵¹ Comme précisé auparavant, les mécanismes génocidaires se déroulent conjointement. La mise en place de l'appareil économique se fait avant le début de l'extermination à proprement parler, la question d'éventuels retours de déportés se pose donc.

concentration. Entre mars et juillet, les ordres de déportation circulent dans l'Empire, les Arméniens doivent alors rassembler un minimum de biens et d'argent liquide pour entreprendre des trajets vers la région d'Alep en Syrie du Nord. Pour gérer les déportations, le comité central ordonne la création de la Direction pour l'installation des tribus et des migrants⁵². Cet organisme qui utilise toute l'administration de l'Etat supervise les déportations mais organise aussi le repeuplement des régions vidées⁵³.

Les déportations ne se font pas dans les mêmes conditions en fonction des zones de départ. Les déportations depuis les six *vilayets* arméniens sont plus violentes. C'est depuis ces régions que partiront les « marches de la mort ». Ces convois traversent les montagnes arméniennes et le désert, à pied, encadrés par des gendarmes et sans aucune ressource mise à disposition. Outre les massacres sommaires perpétrés par des escadrons de l'OS, la famine, la maladie et l'épuisement opèrent une « sélection naturelle ». Moins d'un tiers des déportés de l'Est de l'Empire survivent jusqu'aux camps de concentration⁵⁴.

Les déportations des populations arméniennes d'Anatolie et de Cilicie sont beaucoup moins funestes : plus des trois quarts des déportés atteignent les camps de concentration⁵⁵. Ces déportations utilisent l'axe ferroviaire du *Bagdadbahn*. Cette différence de traitement s'explique en partie par la fanatisation moindre des populations musulmanes de l'Ouest de l'Empire. De plus, la géographie y était moins propice aux massacres et harcèlements, de par l'absence de massif montagneux et une densité de population plus élevée.

d) *L'extermination*

En décidant de déporter les populations, il ne fait aucun doute que le comité central choisit également la mort des Arméniens. Talaat Pacha lui-même affirme dans un télégramme daté du 1^{er} décembre 1915 : « *Le lieu d'exil [des Arméniens], c'est le néant* »⁵⁶. Les persécutions physiques des Arméniens sont alors monnaie courante depuis plusieurs décennies au moment de la prise de décision. Le basculement de l'Empire dans le conflit mondial donne un prétexte pour passer à une extermination systématique de grande ampleur et ce contre toute logique militaire. Bien que facteur d'enrichissement pour l'Etat, l'extermination des familles arméniennes prive l'armée de ressources matériels et surtout humaines. En effet, l'Etat

⁵² ANNEXE 4.

⁵³ *Ibid.* p. 89-90.

⁵⁴ NICHANIAN Mikaël, *Détruire les Arméniens... op.cit.*, Paris, PUF, 2014, p. 147.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ ANDONIAN Aram, *Documents officiels concernant les massacres arméniens*, Paris, Imprimerie Turabian, 1920, p. 78.

assassine de potentiels soldats, mais il mobilise aussi tout un appareil d'Etat qui de facto ne peut pas servir le front.

Par ailleurs, on observe un lien direct entre les échecs militaires turcs sur les différents fronts et l'intensification de la machine meurtrière intérieure. C'est-à-dire que le CUP, à défaut de remplir ses objectifs extérieurs se focalise sur l'élimination d'un supposé « ennemi intérieur »⁵⁷. C'est dans ce contexte que les déportations sont décidées. En revanche, les maladies et la famine ne sont pas assez meurtrières dans les camps de concentration pour assouvir les desseins ottomans. En février 1916, entre 500 000⁵⁸ et 700 000⁵⁹ rescapés survivent toujours dans les camps alors qu'un peu plus d'1 million d'Arméniens ont été déportés⁶⁰.

Une deuxième phase du génocide se met alors en place, celle de l'anéantissement définitif des Arméniens. A partir de février 1916, les déportés arméniens sont déplacés en plein désert syrien vers des camps de concentration à ciel ouvert, le principal étant le camp de Deir ez-Zor où 200 000 Arméniens perdent la vie. Lorsque la vie n'est pas fauchée par la maladie ou la famine qui sévissent d'autant plus dans ce milieu particulièrement aride, les exécutions se font essentiellement à l'arme blanche ou par noyade. Les corps sont évacués dans les eaux de l'Euphrate ou brûlés à distance des camps. Les témoignages des rescapés des camps dévoilent des actes particulièrement violents et font ressortir l'impensable de la situation.

e) Bilan

L'utilisation de tout un appareil administratif et l'ampleur du plan conçu sur un espace aussi large que l'Empire ottoman fondent la preuve formelle du génocide du peuple Arménien par les Ottomans et en particulier les membres du comité central du parti Jeunes-Turcs. Selon les calculs d'Yves Ternon, le génocide a fait 1,5 millions de victimes⁶¹. L'évènement a entraîné une diaspora massive vers les Etats-Unis et les pays européens, en particulier vers la France. En 1923, le traité de Sèvres ne compte plus que 543 600 Arméniens dans l'Empire ottoman.

D. Un mot pour conclure

La recherche académique est encore aujourd'hui en chantier. Elle est directement liée à la notion de mémoire très vivace et actuelle dans les enjeux géopolitiques du XXI^e siècle. De fait, la recherche s'oriente encore aujourd'hui sur l'accumulation des preuves d'une préméditation

⁵⁷ BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent et KEVORKIAN Raymond H., *Comprendre le génocide... op. cit.*, p. 124.

⁵⁸ Selon le rapport de Jesse B. Jackson à Henry Morgenthau, daté du 8 février 1916, n° 534.

⁵⁹ KEVORKIAN Raymond H., « Scénario pour une extermination », *L'histoire*, vol. 408, 2015/2, p. 46.

⁶⁰ BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent et KEVORKIAN Raymond H., *Comprendre le génocide... op. cit.*,

⁶¹ *Ibid.*, p. 129.

du génocide. Le « travail de mémoire » à propos du génocide des Arméniens se traduit par la multiplication des études sur les victimes de l'horreur. Les recueils de témoignages et de preuves font encore l'objet d'une attention particulière des historiens⁶². Ce travail de mémoire se fait au détriment d'une approche par les mentalités. L'étude des bourreaux permettrait de mieux comprendre les logiques génocidaires. Dans le cas de l'étude de la Shoah, la vision des bourreaux a été une pierre angulaire de la compréhension des mécaniques à l'œuvre⁶³. Le génocide des Arméniens qui est encore un objet de mémoire influe forcément dans la difficulté qu'ont les enseignants à retransmettre ce savoir aux élèves.

⁶² Voir les ouvrages KEVORKIAN Raymond H. et TERNON Yves, *Mémorial du génocide des Arméniens*, Paris, Seuil, 2014, ainsi que ASSO Annick, *Le cantique des larmes : Arménie, 1915 Paroles de rescapés du génocide*, Paris, Table Ronde, 2015.

⁶³ Voir BROWNING Christophe, *Ordinary Men : Reserve Police Battalion 101 and the Final Solution in Poland*, New York, HarperCollins, 1992.

II- Les difficultés de l'enseignement du génocide arménien

A. La question des sensibilités

Les nombreux témoignages écrits mais également les récits vivants sont des sources qui s'imposent très largement dans l'histoire contemporaine récente. Cette matière historique qui s'appuie sur la mémoire des individus constitue une source essentielle pour les historiens. Elle demande cependant une vigilance particulière dans son traitement. Dans les années 1980, sous l'impulsion des descendants de survivants de la Shoah, le témoignage victimaire fait son entrée dans l'histoire scolaire⁶⁴. Dès lors, le témoignage prend une importance capitale dans l'enseignement des questions d'histoire contemporaine. L'utilisation de ces sources permet une approche culturelle des événements.

L'étude du génocide des Arméniens s'inscrit dans ce mouvement. L'approche par les témoignages présente l'avantage d'humaniser le sujet. Cette question est majeure, c'est peut-être le seul moyen de sensibiliser l'élève aux atrocités commises sur la période. Elle permet d'échapper à un axe d'étude trop factuel ou trop politique des événements. Une telle approche limiterait la capacité de l'enseignant à sensibiliser l'élève sur la notion de génocide. En soi, cette démarche répond à la logique du « plus jamais ça » qui est l'une des finalités de l'enseignement de l'histoire à l'école.

L'utilisation du témoignage devrait donc servir à la prévention des génocides. Cependant, l'emploi de l'expérience victimaire à outrance complique l'étude historique des événements en classe. En premier lieu, parce qu'elle s'appuie sur l'empathie et confond une approche critique et objective des événements, l'enseignant se retrouve piégé entre un objectif de prévention et le respect de la rigueur scientifique de l'histoire. D'autant qu'il paraît compliqué de consacrer du temps à la méthodologie de l'approche d'une mémoire au vu du peu de temps déjà accordé à la question.

En fait, l'emploi du témoignage vise essentiellement à attirer l'attention de l'apprenant. Le choix du document réside dans sa capacité à retransmettre au mieux les événements mais aussi dans sa capacité à éveiller la curiosité de l'apprenant. Dans cette logique et dans le cas de l'étude d'un fait aussi violent que le génocide des Arméniens, éveiller la curiosité passe bien souvent par l'observation de la cruauté des bourreaux. Ce qui nous amène à nous poser la question : que

⁶⁴ WIEVIORKA Annette, *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998.

peut-on montrer aux élèves et surtout à se demander, quels sont les effets produits sur les élèves ?

Avant tout, il faut remettre cette question dans le contexte de nos sociétés actuelles. La violence se banalise de plus en plus dans notre société. Cela ne veut pas dire que nos sociétés sont plus ou moins violentes qu'avant, mais que de plus en plus les jeunes sont confrontés à la violence. Que ce soit via l'utilisation des réseaux sociaux, dans les établissements scolaires ou encore dans les médias, l'expérience de la violence en tout genre fonde le quotidien de la jeunesse. Cette normalisation de la violence rend les jeunes de moins en moins sensibles lorsqu'ils sont exposés à des actes violents⁶⁵. A partir de ce constat, l'utilisation du témoignage se complique. Il faut alors déterminer à quels degrés de violence on peut exposer l'adolescent et se demander si cela ne fait pas courir le risque de faire pérenniser voire d'accentuer le développement de la culture de la violence.

La sensibilité des élèves face à la violence est particulièrement hétérogène en fonction de l'origine familiale et sociale⁶⁶. Afin de toucher les élèves les moins sensibles il pourrait être nécessaire de monter dans l'échelle de la violence des témoignages. Ceci reviendrait à surexposer des élèves plus sensibles à des réalités particulièrement choquantes⁶⁷. Cette surexposition pose un problème déontologique évident et aurait un effet particulièrement stérile sur l'apprentissage de l'élève. Comme le fait justement remarquer Iannis Roder dans son ouvrage *Sortir de l'ère victimaire* : « le choc est l'ennemi de la pensée, il entraîne la paralysie, la stupeur et la sidération, rien qui permette de réfléchir et d'analyser »⁶⁸. Par ailleurs, insister sur les ignominies du génocide des Arméniens serait limité tant elles sont inimaginables et impossibles à rapprocher d'un quelconque vécu pour l'apprenant. Cette logique n'aurait pour conséquence que d'éveiller une curiosité malsaine et perverse à partir des souffrances.

En soi, l'enseignant doit trouver un juste milieu entre la sensibilisation sans tomber dans une empathie ou un sentimentalisme stérile qui mènerait forcément à un discours moralisateur. Les témoignages de victimes sont un outil essentiel à la compréhension du génocide. Il est cependant nécessaire d'en limiter l'usage en classe car cela obscurcit le caractère systémique et

⁶⁵ JEHEL Sophie, « 7. Les préadolescents entre l'autoprotection et la culture de la violence », *Parents ou médias, qui éduque les préadolescents ? Enquête sur leurs pratiques TV, jeux vidéo, radio, Internet*, Paris, Érès, 2011, pp. 169-200.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Voir par exemple KEVORKIAN Raymond H., *L'Extermination des déportés arméniens ottomans dans les camps de concentration de Syrie-Mésopotamie (1915- 1916)*, *Revue d'histoire arménienne contemporaine*, t. II, 1998, doc.47, p. 180-190.

⁶⁸ RODER Iannis, *Sortir de l'ère victimaire... op.cit.*, p.159

programmé du génocide. La proposition d'une approche du génocide par le point de vue des bourreaux émise par Iannis Roder, serait une option sûrement bien plus intéressante pour comprendre l'évolution des mentalités qui a mené au génocide⁶⁹, mais l'historiographie n'a pas encore ouvert ce champ de recherche. Il ne fait aucun doute que la difficulté de la recherche sur cette question en Turquie joue un rôle dans l'existence de cet angle mort de l'historiographie.

C'est bien la position négationniste de la Turquie qui rend l'enseignement du génocide des Arméniens particulièrement sensible à enseigner. En réfutant systématiquement l'existence d'un génocide, la question historique mêle devoir de mémoire et devoir d'histoire. L'utilisation des témoignages répond à ce devoir de mémoire au détriment du devoir d'histoire. Plus simplement, c'est la réponse souvent apportée à l'enseignement du question socialement vive.

⁶⁹ *Ibid.*

B. Une question socialement vive : enseigner le génocide au risque du négationnisme

Les « *questions socialement vives* »⁷⁰ sont des questions à la croisée des questions sociales et des questions scientifiques, elles se définissent par des tensions qui ont lieu dans la société et parfois aussi dans la communauté épistémique. Ces questions posent un problème dans l'enseignement par les débats idéologiques et les contestations qu'elles peuvent susciter. Gérard Pinson analyse trois points de tensions dans les questions socialement vives en histoire : des tensions historiographiques, des tensions sociales et mémorielles et des tensions politiques⁷¹. De par la pression mise par la Turquie sur la vérité historique, l'enseignement du génocide des Arméniens regroupe ces trois points de tensions.

a) *Tensions historiographiques*

Nous l'avons déjà vu, la diplomatie turque entrave la recherche historique. Taner Akçam rapportait en 2015 dans un entretien avec la revue *L'Histoire* les difficultés d'accès aux sources ottomanes⁷². Outre la destruction des archives du CUP à la fin de la Première Guerre mondiale et l'ouverture très parcellaire des sources du Ministère de l'intérieur en 1994, les archives du cadastre sont toujours inaccessibles aux chercheurs. Ces archives permettraient de déterminer avec précision l'ampleur des transferts de propriété au détriment des Arméniens. Le refus de la Turquie d'ouvrir ces archives s'explique par le lien entre les spoliations et le développement économique de l'Etat depuis la fin de la Première Guerre mondiale. La dimension économique du génocide fait pourtant l'objet d'un renouvellement historiographique. Les travaux d'Ugur Ümit Üngör et Mehmet Polatel sur la confiscation des biens arméniens et la modernisation de l'économie ont grandement participé à la compréhension du génocide⁷³. Grâce aux apports de nouveaux chercheurs, la question de l'existence d'un génocide se pose de moins en moins.

Les débats historiographiques avaient encore lieu très récemment. L'historiographie turque négationniste a été très prolifique dans les années 1970 – 1980. On peut citer les travaux de Sinasi Orel et Süreyya Yuca sur la véracité des documents Andonian⁷⁴, qui ont depuis été réfutés. Les documents Andonian, du nom du journaliste qui les a publiés, sont un recueil de télégrammes chiffrés paru en 1920 qui prouvent à eux seuls les liens entre le CUP et le

⁷⁰ LEGARDEZ Alain et SIMMONEAUX Laurence, *L'école à l'épreuve de l'actualité : enseigner les questions vives*, Issy-les-Moulineaux : ESF, 2006.

⁷¹ PINSON Gérard, *Enseigner l'histoire : un métier, des enjeux*, Paris, Hachette, 2007.

⁷² AKCAM Taner, « Pourquoi la Turquie n'ouvre pas ses archives », *L'histoire*, vol. 408, 2015/2, p. 50-51.

⁷³ UNGOR Ugur Ümit et POLATEL Mehmet, *Confiscation and Destruction... op.cit.*

⁷⁴ OREL Sinasi et YUCA Süreyya, *Affaires arméniennes, Les « télégrammes » de Talât Pacha. Fait historique ou fiction ?*, Société turque d'histoire, Triangle, 1983.

génocide⁷⁵. Les documents Andonian sont une source majeure de l'étude du génocide des Arméniens. En s'appuyant sur des imprécisions dans ces documents, les deux auteurs turcs tentent d'invalidier l'ensemble de la recherche qui s'appuierait alors sur des fausses sources. Bien que plusieurs travaux de recherche sérieux aient depuis réhabilité les documents Andonian, ils restent une source écartée par les chercheurs. La mission de sape des chercheurs turcs trouve des échos à l'étranger, y compris chez des chercheurs reconnus⁷⁶. Encore en 2005, un chercheur américain, Guenter Lewy, avance que le terme de génocide n'est pas approprié pour qualifier l'extermination des Arméniens. Il soutient la thèse de la perpétration des crimes par des groupes irréguliers hors du contrôle de l'Etat.

Ces désaccords épistémiques, malgré leur marginalité grandissante, accroît la difficulté du travail de l'enseignant. Le professeur se retrouve à faire un choix (évident, certes) qui rompt avec le caractère dépassionné qu'il entretient avec le savoir scolaire qu'il enseigne. Pour la plupart des questions d'histoire, ces dissensions de la communauté épistémique restent un fait relativement ésotérique qui se contente de mettre l'enseignant dans une situation délicate. Dans le cas du génocide des Arméniens, les désaccords épistémiques sont parfois connus et font entrer ce débat dans la classe. Ces débats font alors ressortir les tensions sociales et mémorielles de cette question socialement vive.

b) Des tensions sociales ou mémorielles

Il n'existe pas d'étude sérieuse montrant l'occurrence des cas de négationnisme en classe en France. Cependant, *Le Journal Du Dimanche* rapporte dans un article du 20 avril 2021 que les professeurs font face à des contestations de plus en plus régulières sur cet enseignement⁷⁷. Ces cas qui se multiplient reposent en particulier sur des élèves et des parents d'élèves turcs qui relaient le discours nationaliste de la Turquie. Le travail très documenté de Gilles Karmasyn sur l'emploi d'internet dans la négation, publié en 2003, montre l'implication de l'Etat turc dans la contestation du génocide à l'étranger dès les débuts d'internet⁷⁸. Ce travail n'a malheureusement pas été réactualisé depuis. Un rapide tour sur les réseaux sociaux permet pourtant de voir l'ampleur de la circulation des idées parmi les groupes pro-turcs. On retrouve

⁷⁵ ANDONIAN Aram, *Documents officiels op.cit.*

⁷⁶ Voir CHARNY Israel, « L'intolérable perversion des universitaires négateurs du génocide arménien ou de l'Holocauste », *Revue du monde arménien moderne et contemporain*, tome III, 1997

⁷⁷ MARCHAND Laure, « Génocide arménien : de plus en plus, les professeurs doivent faire face au négationnisme », *Le Journal Du Dimanche*, 20 avril 2021.

⁷⁸ KARMASYN Gilles, « La négation du génocide arménien sur Internet », *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 177-178, no. 1-2, 2003, pp. 504-550.

alors les mêmes mécaniques négationnistes déjà à l'œuvre au début de notre siècle, celle d'un renversement de l'accusation.

Les nombreux relais que trouvent les discours négationnistes dans la société montrent bien les enjeux mémoriels de la question. Ceux-ci rendent la question très vive socialement. L'enseignements du génocide des Arméniens peut conduire à des revendications mémorielles en classe. Le cas du génocide des Arméniens ayant fait l'objet d'une réécriture de l'histoire, il y a un risque de contestation scientifique du cours ; contestations qui reposent alors sur un savoir qui se revendique scientifique. Le professeur doit donc être prêt à faire face à un débat de ce type au risque de perdre toute crédibilité. Il faut également rappeler que la négation d'un fait reconnu comme historique par la majorité de la communauté épistémique sous-entend que le négateur se considère comme un détenteur de vérité au sein d'un complot. Dès lors, il est compliqué de changer le regard d'un élève qui refuserait d'admettre les faits historiques.

Les tensions mémorielles du génocide Arméniens qui reposent sur un discours dit scientifique oblige l'enseignant à acquérir une connaissance parfaite des sources et surtout d'avoir des bases solides sur l'historiographie du sujet.

c) Tension politique

Le génocide des Arméniens est régulièrement au cœur de la politique internationale. Le dernier exemple en date est la reconnaissance du génocide des Arméniens par le Président Américain Joe Biden, le 26 avril 2021. C'est la première fois qu'un président américain en fonction qualifie les événements de génocide. Le Président turc a immédiatement fait remarquer « l'impact destructeur » des déclarations sur les relations turco-américaines⁷⁹. La Turquie fait régulièrement jouer sa diplomatie dans la négation du génocide. En 2012, l'Ambassadeur turc en France interpellait les autorités françaises quant à la place du génocide dans les programmes de l'enseignement secondaire⁸⁰. La réclamation reposait notamment sur l'emploi des documents Andonian dans certains manuels scolaires. Cette ingérence turque prouve encore une fois que ce point est au cœur des priorités de la Turquie.

La reconnaissance du génocide par la Turquie irait complètement à l'encontre des valeurs nationalistes sur laquelle elle s'est fondée. Tout le XXe siècle a été une période de construction d'une identité nationale turque. La position de la Turquie aujourd'hui est celle de refuser qu'un

⁷⁹ « La Turquie déplore "l'impact destructeur" de la reconnaissance du génocide arménien par Biden », *France 24*. URL : <https://urlz.fr/fxdK>, site consulté le 30 avril 2021.

⁸⁰ « Ankara interpelle Paris sur le génocide arménien dans les manuels d'histoire », *L'Obs*, 5 septembre 2012.

génocide vienne entacher l'image de la Nation. De plus, le pays s'est modernisé sur les captations des « biens abandonnés » arméniens. La création des grands groupes industriels et de la société bourgeoise turque doit beaucoup au génocide. En fait, reconnaître le génocide des Arméniens reviendrait à remettre en cause la fondation de la société turque dans son ensemble. Il faut ajouter à cela qu'un revirement de situation serait incompréhensible pour la population turque. L'école a toujours nié l'existence d'un génocide ; une telle modification du récit national de l'histoire viendrait contrarier les sentiments nationalistes qui fondent l'identité turque. Enfin, réfuter le génocide permet d'éluder la question épineuse d'un éventuel dédommagement.

La reconnaissance du génocide par les Etats est un fait chargé politiquement. Ce sujet mêle enjeux géopolitiques, question mémorielle et manœuvre politique. La reconnaissance du génocide est un moyen de faire pression sur l'Etat turc. Dans ce processus, c'est la politique qui participe à la reconnaissance de l'histoire. Le sujet des Arméniens a fortement pesé dans la non intégration de la Turquie dans l'Union Européenne. Le Parlement Européen ayant officiellement reconnu le génocide depuis 1987, la Turquie était sommée de reconnaître l'existence d'un plan criminel prémédité de destruction du peuple arménien.

Reconnaître le génocide rentre aussi dans un objectif d'apaisement des mémoires. En 2011, la communauté arménienne en France était estimée à 600 000 individus⁸¹. Cette diaspora est très engagée pour la reconnaissance du génocide à tous les niveaux, notamment par le biais du Comité de Défense de la Cause Arménienne. Quotidiennement l'histoire de cette communauté est remise en question par le négationnisme latent contre lequel elle se bat. En niant le génocide, on observe une réactualisation permanente des mémoires des descendants de victimes. En conséquence, prendre position sur le génocide porte un message politique fort. C'est d'ailleurs l'explication de la multiplication des lois mémorielles.

C'est seulement en 2001 que la France reconnaît officiellement le génocide des Arméniens de 1915⁸². Ce mouvement s'accompagne dans les années qui suivent d'une lutte parlementaire contre le négationnisme des génocides et des crimes contre l'humanité. En 2006, un projet de loi rendant pénalement condamnable la négation du génocide des Arméniens voit le jour. Cette loi est rejetée par le Sénat. En 2011, un nouveau projet de loi prévoit des condamnations pour la négation des génocides et des crimes contre l'humanité. Le Conseil Constitutionnel rejette

⁸¹ « Les Arméniens en France », *Le Point*, 22 décembre 2011.

⁸² Loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001.

cette loi qui met en péril la liberté d'expression. Finalement, en 2017, une loi de pénalisation du négationnisme des génocides et crimes de masse est adoptée. Après retoquage par le Conseil Constitutionnel, cette loi ne s'applique finalement qu'aux crimes ayant été condamnés par un tribunal français ou international, excluant de fait le génocide des Arméniens.

Tout ce processus parlementaire vers la pénalisation du négationnisme a fait couler beaucoup d'encre dans le milieu universitaire. Deux points de vue s'affrontent dans la communauté épistémique. La loi de 2006 a fait réagir l'association *Liberté pour l'histoire*, qui s'oppose fermement à la mise en place de toute loi mémorielle. Dans l'appel du 12 décembre 2005, qui rappelle les principes de l'histoire, ce collectif rassemble des grands historiens à l'instar de Pierre Nora, Antoine Prost, Paul Veyne ou encore Pierre Vidal-Naquet pour ne citer qu'eux⁸³. Le comité met en avant la dimension indépendante de l'histoire vis-à-vis du monde juridique et contemporain ; il rappelle le principe d'historicité et de recherche d'une vérité historique éloignée de toute morale. Les lois mémorielles menacent la liberté d'écriture des historiens et empêchent le révisionnisme permanent si essentiel à l'étude historique. Il est à noter que cette position trouve des soutiens chez les intellectuels turcs pro-arméniens. Le journaliste turco-arménien Hrant Dink (assassiné en 2007 par un nationaliste turc) s'oppose dès 2006 à ces lois qu'il compare à la censure en Turquie⁸⁴.

En réaction à l'appel du 12 décembre 2015, une pétition est lancée en France, intitulée *Ne mélangeons pas tout*, elle est signée par d'éminents chercheurs et enseignants comme Raymond H. Kévorkian, Yves Ternon, Claire Mouradian ou Iannis Roder⁸⁵. Cette pétition estime que les lois pénalisant la négation du génocide ne fait que prendre acte d'une vérité historique désormais établie et de fait ne prive les historiens d'aucune liberté de recherche ou d'expression.

Ce débat trouve un prolongement évident en classe. L'intervention de la politique sur l'écriture et la reconnaissance laisse ainsi l'enseignant dans une situation délicate où, il doit choisir entre tenir une position historique ou tenir la position de l'Etat qu'il représente au sein de l'école de la République. Encore une fois, ce point de tension peut faire l'objet de débats en classe pouvant déstabiliser l'enseignement de la question avec le risque de ne servir ni l'histoire, ni l'Etat Republicain.

⁸³ « L'appel du 12 décembre 2015 », sur le site *Liberté Pour l'Histoire*, 12 décembre 2015, URL : <https://urlz.fr/fxEp>.

⁸⁴ VANRIE Pierre « Punir la négation du génocide arménien, une bien mauvaise idée », *Courrier international*, 12 octobre 2006.

⁸⁵ BIENENSTOCK, Myriam. « « Ne mélangeons pas tout » (20 décembre 2005) », *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, Éditions de l'Éclat, 2014, pp. 165-166.

Ainsi, en abordant cette question socialement vive, le professeur est obligé de prendre position d'un point de vue historiographique au regard des enjeux mémoriels et politiques de la question. Le rôle de l'enseignant se complique encore par la difficulté d'intégrer le génocide des Arméniens au cœur du savoir des élèves qui n'ont, pour la grande majorité, aucun savoir sur cet espace géographique pour cette période.

C. Contextualiser pour mieux comprendre

Le génocide des Arméniens ne peut se comprendre que dans une étude élargie des évolutions de l'Empire Ottoman au XIX^e siècle. Tout objet d'histoire doit être abordé dans son contexte pour saisir les enjeux qui se jouent. Le cas du génocide des Arméniens demande un travail de contextualisation approfondi. La crise identitaire qui traverse l'Empire au tournant du XX^e et l'idéologie panturquiste sont la base qui expliquent la mise en place de tout le processus génocidaire. Sans comprendre les origines des dissensions entre chrétiens et musulmans dans l'Empire, on ne peut se détacher d'une étude moraliste du génocide. Sans l'étude de l'évolution des mentalités des bourreaux, on ne peut que faire un résumé des atrocités et une histoire politique dénuée de sens qui mènent forcément à une étude manichéenne du génocide.

Le génocide des Arméniens se déroule dans son contexte, il ne peut se comprendre que dans le temps long. La christianisation des Arméniens au IV^e siècle et la situation géographique des populations arméniennes sont des données à prendre en considération. L'Arménie a été à la croisée de nombreux empires au cours de son histoire faisant de cette région montagneuse un espace marginal mais disputé. Dans son histoire, l'Arménie gardera toujours une identité particulière de par sa différence religieuse. L'intégration des Arméniens dans l'Empire au XVII^e siècle n'empêche pas la nation arménienne de garder sa souveraineté. Reconnus comme un *millet* de l'Empire, les Arméniens sont alors des protégés du Sultan. Ce statut leur assure une autonomie certaine. Le Grand Patriarche est considéré comme le chef des Arméniens et s'il est élu par sa communauté, il doit cependant être confirmé par le Sultan. L'Arménie est alors à très forte majorité paysanne et jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la paysannerie représente 70 % de la population.

L'ère de réforme et de modernisation de l'Empire durant la période des *Tanzimat* (1839 – 1876) est un tournant dans l'histoire de l'Empire ottoman et de l'Arménie. La Sublime Porte veut être acteur dans un monde qui entame le processus de mondialisation⁸⁶. L'Empire développe l'éducation, la presse, modernise l'économie sur le modèle des Etats européens. Les réformateurs essaient également d'homogénéiser l'Empire en abrogeant privilèges et discriminations. Les populations non-musulmanes sont de plus en plus intégrées dans l'Empire. En 1856 les administrations sont ouvertes aux non-musulmans. Les Arméniens, alors en plein âge d'or au sein de l'Empire (notamment du fait des liens entretenus directement avec les

⁸⁶ LOUIS Florian, *Incertain Orient : le Moyen-Orient de 1876 à 1980*, Paris, PUF, 2016, p. 67.

européens), prennent une place importante dans la bourgeoisie de la capitale. Toute une caste d'intellectuels et d'entrepreneurs se développe dans la communauté arménienne.

Les écarts sociaux qui se creusent entre les populations chrétiennes intégrées à la modernité et les populations musulmanes encore inscrites dans le traditionalisme. Le climat nationaliste se développe dans l'Empire. Petit à petit, les Arméniens deviennent une préoccupation première de l'Empire. Le délitement de l'Empire vient abreuver le sentiment nationaliste turc qui est en plein foisonnement. Le gouvernement ottoman veut alors réunir tous les peuples musulmans du Caucase. Une politique de persécution se met en place en Anatolie orientale sous le Sultanat d'Abdülhamid II, les persécutions d'abord pécuniaires basculent dans la violence en 1894-1896, date des massacres hamidiens qui font entre 100 000 et 200 000 morts⁸⁷. Dès lors, il n'y aura pas de retour en arrière sur l'échelle de la violence, malgré les maigres espoirs de la révolution de 1908.

Contextualiser le génocide est donc essentiel. Cependant, il n'est pas évident de réussir à faire comprendre ce contexte en classe de première générale. Premièrement l'empire ottoman est un objet lointain, tant géographiquement que culturellement. On ne parle de l'empire ottoman que brièvement en classe de cinquième avec une étude de l'empire au temps de Soliman le magnifique. Cette étude est clairement abordée dans le cadre d'une limite de l'Europe et sert uniquement de point de comparaison à l'empire de Charles Quint⁸⁸. Outre le fait que l'empire ottoman puisse difficilement être compris dans ce jalon du programme, quatre siècles séparent la période de Soliman et la Première Guerre mondiale. Il n'est donc pas possible de s'appuyer sur ce savoir pour contextualiser la question.

Deuxièmement, l'étude du génocide des Arméniens est toujours rattachée à la Première Guerre mondiale. Tant en troisième qu'en première, l'évènement est replacé dans un contexte restreint qui ne reprend en rien les études historiques. La Première Guerre mondiale est bien plus un prétexte qu'une cause du génocide des Arméniens⁸⁹. Par conséquent, étudier le génocide uniquement dans ce contexte ne permet pas de comprendre les tenants et les aboutissants de la situation que traverse l'Empire au début du siècle dernier.

⁸⁷ Selon les chiffres du Patriarcat arménien in BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent et KEVORKIAN Raymond H., *Comprendre le génocide... op. cit.*, p. 54.

⁸⁸ « Thème 3 : Transformations de l'Europe et ouverture sur le monde aux XVIe et XVIIe siècles », Ressource d'accompagnement Eduscol, mars 2016.

⁸⁹ NICHANIAN Mikaël, *Détruire les Arméniens... op.cit.*, p. 109 - 111.

Enfin, le dernier problème relève plus d'une question logistique. Le nombre d'heures allouées à la compréhension de la période est particulièrement restreint. L'enseignement du chapitre « Les sociétés en guerre: des civils acteurs et victimes de la guerre » ne dispose que de 4 heures. L'enseignement du génocide peut difficilement occuper plus d'une heure de cours. Si le cœur du métier d'enseignant réside dans la capacité à condenser des savoirs scientifiques afin de restituer l'essentiel, il semble considérablement difficile de faire comprendre le concept de génocide au travers du génocide des Arméniens en aussi peu de temps.

L'instauration du génocide des Arméniens dans les programmes (aussi bien en troisième qu'en première) donne finalement l'impression d'avoir été inclus maladroitement aux programmes en défiant toute logique historique. Le génocide doit être enseigné en classe, les enjeux mémoriels que renferment la question la rende inévitable dans les programmes. Cependant, son étude se rattache difficilement aux autres passages essentiels du programme. Ce fait laisse encore une fois l'enseignant sans ressource pour aborder au mieux le génocide des Arméniens en classe.

III- Etude comparative des manuels scolaires de la classe de première générale

A. La place du génocide dans les programmes d'histoire au lycée général

Nous avons vu en introduction que les connaissances sont de plus en plus lacunaires chez les jeunes sur le génocide des Arméniens. Une étude de la place de ce génocide dans les programmes de l'enseignement au lycée est nécessaire pour comprendre les fondements de ces lacunes. Ce chapitre vient réactualiser le travail de Laurence De Cock⁹⁰, qui s'adossait déjà aux travaux de Benoit Falaize et Pascal Mériaux⁹¹.

a) Programmes de 2003

Depuis la reconnaissance officielle du génocide des Arméniens par le Parlement français en 2001, l'enseignement du génocide a du mal à trouver une place dans les programmes d'histoire au lycée. Dans les programmes de 2003, le génocide des Arméniens est totalement absent en première S. Le programme d'histoire est très succinct et ne traite que de l'histoire de la France sur la période de 1900 à 1939. Si Le programme de première ES et L ne cite pas le génocide des Arméniens, on en trouve tout de même la mention dans les documents d'accompagnement du programme⁹². L'enseignant est alors invité à étudier le génocide dans le thème III « guerres, démocraties et totalitarismes (1914-1945) ». Un seul chapitre est consacré à la Première Guerre mondiale dans son caractère de guerre totale⁹³.

L'étude du génocide est liée au concept historiographique de « brutalisation » développé par Georges L. Mosse⁹⁴. Ce concept, voulant lier la violence de l'expérience combattante au développement des totalitarismes après la guerre, n'a pas vraiment de lien avec le génocide des Arméniens qui découle d'une logique tout autre que le développement de la culture de guerre. Le programme propose pourtant un chapitre introductif qui contextualise le thème 4 avec la montée des nationalismes sur la période 1850-1914. Cette entrée en matière aurait permis d'aborder le génocide des Arméniens dans sa complexité et de le placer dans un contexte de guerre.

⁹⁰ DE COCK Laurence, « Le génocide des Arméniens à l'école : caractères et enjeux d'un enseignement », *Etudes arméniennes contemporaines*, 2013/2, p. 89-99.

⁹¹ FALAIZE Benoit et MERIAUX Pascal, « Le génocide arménien à l'Ecole », *Institut national de recherche pédagogique/ESCHE*, 2006.

⁹² *Ibid.*, p. 5.

⁹³ B.O.E.N. n°7, 3 octobre 2002.

⁹⁴ MOSSE L. Georges, *De la grande guerre aux totalitarismes. La brutalisation des sociétés*, 1999, Paris, Hachette.

b) Programmes de 2011

Les programmes du lycée de 2011 évincent complètement la question du génocide des Arméniens. Ils proposent de traiter les deux guerres mondiales dans une même séquence « guerres mondiales et espoirs de paix »⁹⁵. Ce chapitre aurait pourtant pu permettre d'aborder le génocide des Arméniens en comparaison avec la Shoah. Ceci présente le risque que l'élève se mélange dans les réalités mais permet de mieux comprendre la notion de génocide tout en faisant ressortir les singularités des contextes.

Malgré la disparition du génocide des Arméniens dans les programmes du lycée, la sortie des manuels de troisième (qui traitent explicitement le génocide) a créé un incident diplomatique entre la Turquie et la France⁹⁶. Cet incident montre la portée politique de l'écriture des programmes d'histoire dans la société. Chaque sortie de programme est accompagnée de son lot de contestations témoignant des imbrications mémorielles dans le choix des sujets étudiés à l'école.

c) Programmes de 2019

En 2019, les programmes du lycée général intègrent pour la première fois explicitement le génocide des Arméniens en classe de première générale⁹⁷. En janvier 2021, soit 2 ans après, l'Education Nationale n'a toujours pas fourni de document d'accompagnement pour le thème concerné. Le programme d'histoire du lycée est clair sur ses attentes. L'objectif est de former de futurs citoyens réfléchis, capables d'analyser le monde qui les entoure. Son application vise à transmettre des valeurs civiques, en particulier la tolérance et l'esprit critique nécessaires au bon fonctionnement de la Démocratie. Notons par ailleurs que le programme insiste sur la maîtrise de la capacité à replacer les événements dans leur contexte.

Le programme de première générale, intitulé « Nations, empires, nationalités (de 1789 aux lendemains de la Première Guerre mondiale) », retrace l'histoire du long XIX^e siècle, étendu jusqu'à la Première Guerre mondiale. Il suit en particulier l'évolution sociale et politique en France et en Europe. Le lien entre le programme et le génocide des Arméniens est mince. L'enseignement du génocide s'inscrit dans la marginalité du programme du fait de l'axe essentiellement franco-français des autres chapitres.

⁹⁵ B.O.E.N. n°9, 30 septembre 2010.

⁹⁶ Cf. Partie II. B.

⁹⁷ ANNEXE 5.

Le programme propose deux chapitres sur la Première Guerre mondiale où le génocide des Arméniens est encore une fois amarré à la Grande Guerre. Le premier chapitre retrace les événements militaires et les grandes étapes du conflit dans une approche factuelle. Le deuxième chapitre concerne la place des civils dans la guerre. C'est là que l'examen de l'extermination des Arméniens est envisagé. Le programme recommande d'étudier la situation des Arméniens depuis les massacres hamidiens de 1894-1896 et d'articuler leur situation avec le conflit mondial. Les directives de l'Education Nationale exigent d'étudier la déclaration de la Triple-Entente du 24 mai 1915.

En reprenant les massacres hamidiens, le programme propose un regard plus large de l'événement qui dépasse le cadre de la Première Guerre mondiale. Si la démarche semble être la bonne, son application en classe semble compliquée au vu des seules 4 heures que l'on peut allouer au chapitre. Une étude sérieuse du génocide sur la période 1894 – 1918, nécessitant au moins 2 heures de cours, se ferait au détriment des autres points du programme.

Pour résumer, la présence du génocide des Arméniens dans les programmes du lycée depuis 2002 n'est pas encore acquise. Sa place dans des programmes qui se concentrent sur le développement politique des Etats nations européens pose toujours problème. Les derniers programmes tentent de s'affranchir de cette dimension trop européenne en donnant une certaine autonomie à l'étude du génocide mais cette autonomie induit des discontinuités dans le chapitre qui peuvent perturber la compréhension. Le chapitre sur la Première Guerre mondiale est essentiellement centré sur l'Europe. Seule l'étude de l'offensive des Dardanelles dénote sur le déroulement très européen des événements. L'introduction du génocide des Arméniens dans le chapitre sur les civils vient s'ajouter inopportunément au conflit mondial. L'articulation avec le conflit mondial risque d'entraîner une confusion pour l'élève entre les enjeux du génocide et les enjeux de la guerre qui ne sont pas les mêmes. De fait, le génocide est toujours relégué au rôle d'exemple de la brutalisation de la société.

L'étude des programmes montre partiellement la réalité des pratiques enseignantes, une étude comparée des manuels permettra de compléter ce tableau.

B. Caractéristiques des récits scolaires du génocide portés par les manuels

Les manuels proposent une interprétation des programmes. Bien que l'enseignant reste libre dans les choix de son application, une étude des manuels donne une idée des réalités des pratiques enseignantes en classe. En l'absence de production d'un document ressource à l'attention des enseignants pour le thème 4 de la classe de première générale, les manuels sont une source primordiale pour le professeur. Ils influent donc particulièrement sur les pratiques enseignantes en classe.

L'étude portera sur trois manuels : les éditions des manuels de première générale des nouveaux programmes de 2019 Belin⁹⁸, Hachette⁹⁹ et Hatier¹⁰⁰.

Tous les manuels font le choix de l'étude de cas au travers d'une double page caractéristique des manuels scolaires. Le manuel Hatier se distingue tout particulièrement des deux autres manuels. Il est le seul à consacrer deux doubles pages à l'étude du génocide permettant de le placer dans un contexte plus large. La partie « cours » des manuels confirme la difficulté à rattacher le génocide au reste du programme. Les manuels Belin et Hachette se contentent de replacer une phrase pour signaler la présence du génocide comme point de passage du programme. Le manuel Hatier consacre, lui, une réelle place au génocide au risque du hors sujet. Ainsi le génocide est intégré à la partie « *les civils victimes de la guerre* », cette intrusion dans le cours pose un problème historiographique. En incluant les Arméniens dans les victimes le manuel oblitère le caractère génocidaire des meurtres. Néanmoins la présence du paragraphe montre l'intérêt, les acteurs et les enjeux de la question, choses que ne font pas les autres manuels.

On observe par ailleurs des constantes dans la construction des doubles pages de manuels. Premièrement, tous les manuels intègrent logiquement la déclaration du 24 mai 1915, point de passage obligatoire du programme. Deuxièmement, ils affichent tous une volonté de spatialiser le génocide en utilisant une carte des déportations. Il est nécessaire de situer l'étude de cas, et la spatialisation des déportations permet de montrer l'ampleur du génocide. Troisièmement, on retrouve au moins une photo dans chaque manuel qui illustre soit les marches de la mort (Belin ; Hatier), soit les camps de concentration (Hachette), soit l'extermination (Hatier). Enfin,

⁹⁸ COLON David (dir.), *Histoire 1^{ère}*, Paris, Belin, 2019, p. 266-267. ANNEXE 6.

⁹⁹ NAVARRO Michaël et SIMMONEAU Henri (dir.), *Histoire 1^{ère}*, Paris, Hachette, 2019, p. 288-289. ANNEXE 7.

¹⁰⁰ IVERNEL Martin et LECOUTRE Mathieu (dir.), *Histoire 1^{ère}*, Paris, Hatier, 2019, p.272-275. ANNEXE 8

quatrièmement, les manuels utilisent tous un témoignage d'un observateur étranger sur place. Ces témoignages sont précieux, ils permettent une approche neutre des événements.

Si l'on retrouve des choix similaires logiques dans les sources étudiées, les manuels se différencient dans leur approche. L'édition Hatier tente d'expliquer dans quel contexte se passe la mise en œuvre du génocide, c'est de loin le manuel le plus abouti. L'édition Belin, elle, propose une approche par le métier d'historien, l'étude du génocide des Arméniens en classe se prête particulièrement à l'exercice et permet de précéder d'éventuels contestations de la vérité historique établie. Le dernier ouvrage, l'édition Belin, ne présente qu'un exposé factuel du génocide sans problématiser son approche, les mécanismes génocidaires à l'œuvre ne sont pas compréhensibles pour l'élève.

La contextualisation pose un problème récurrent. L'absence de jalons clairs dans les programmes donnent des chronologies très désordonnées et relativement pauvres. Les chronologies des éditions Belin et Hachette n'éclairent ainsi en rien la mise en place du processus génocidaire dans l'Empire. Si le manuel Hachette essaie d'expliquer les évolutions politiques et sociales de l'Empire, le Belin omet totalement cet aspect et se contente d'un résumé événementiel du génocide des Arméniens. En offrant une deuxième double page, le manuel Hatier évite ce travers et met bien en avant le délitement de l'Empire ottoman au travers des défaites consécutives qui fragilisent et radicalisent l'Etat en formation.

La logique d'ingénierie sociale fait également défaut au manuel Belin. Si les manuels Hachette et Hatier introduisent l'idée au travers de la notion de panturquisme et de l'idéologie raciale qui se développent dans l'Empire, le Belin n'aborde pas ce point.

Pour ce qui est de l'application du génocide, les trois manuels relatent bien les déportations et les exterminations commises. Pourtant les deux phases du génocide sont confondues. Aucun des manuels ne différencie clairement la phase de déportation et la phase d'accélération de l'extermination en 1916. Les déportations sont pourtant adroitement illustrées au travers des photos, des témoignages et des cartes. C'est sûrement le points fort des manuels scolaires. Les modalités de l'extermination sont en revanche survolées. Les modes opératoires et l'identité des bourreaux sont vaguement traités dans les trois manuels. On ressent un manque de lien entre les prises de décisions et l'application réelle.

Une autre donnée doit attirer notre attention, les manuels Hatier et Hachette utilisent tous deux des documents qui laissent la parole aux historiens. Ces documents historicisent les études de cas, évitant de tomber dans le piège d'une étude trop abstraite d'un enchaînement de récits de

supplices. Mais si l'importance d'historiciser la question est soulignée par la présence de ces documents, les ouvrages scolaires éludent la négation de l'Etat turc dans les études de cas (le manuel Hatier en parle dans sa partie « cours »). Ignorer ce sujet ne permet pas de s'en affranchir, et il semble pertinent de l'aborder.

Enfin, notons que le manuel Hatier se distingue une fois de plus par les illustrations choisies. C'est le seul manuel à utiliser des images violentes pour représenter les massacres d'Arméniens. Les deux autres éditions abordent la question avec plus de pudeur.

Les manuels ne sont pas homogènes dans le traitement de la question. La place particulière de cet enseignement et le manque de ressource pédagogique expliquent en grande partie des choix pédagogiques si différents. Ce flou du programme offre une grande liberté d'enseignement. On constate dans ces manuels que le plus pertinent (Hatier) se libère totalement du rattachement au chapitre, ce qui permet de saisir, en partie au moins la notion de génocide. Au vu des divergences d'approche des manuels nous essaierons donc d'éclaircir les axes d'approche à privilégier pour transmettre le savoir académique en classe de première.

C. Proposition pour un enseignement rénové du génocide des Arméniens en classe 1^{ère} générale

Au vu des liens compliqués entre les programmes et l'étude du génocide Arméniens, nous nous affranchirons ici de l'ancrage du sujet dans les programmes. Le génocide des Arméniens sera traité dans sa centralité. L'étude proposée respectera cependant les finalités du programme de première générale.

Le programme, dans ses enjeux civiques et notionnels, se veut de faire comprendre la notion de génocide. Bien que la contextualisation soit essentielle pour observer l'évolution des mentalités, la dimension systémique du génocide n'est pas centrale dans les études. Une approche systémique et contextualisé du génocide des Arméniens donnerait aux élèves les tenants et les aboutissants du génocide. Elle permet également d'identifier les acteurs en jeu et met en avant les processus qui font un génocide.

La proposition d''enseignement se concentrerait donc en une étude de cas individuel. L'objectif recherché serait d'analyser les acteurs du génocide au travers de différentes sources et de monter ainsi un schéma récapitulant les quatre volets du génocide des Arméniens : endoctrinement, spoliation, déportation et extermination. L'enseignant doit avant tout poser le cadre du génocide dans un récit limpide et rapide. Ce récit doit s'appuyer sur des cartes qui entérinent la situation des Arméniens dans l'Empire. Il faut également revenir sur l'origine du panturquisme. Les travaux de Florian Louis peuvent être une source à privilégier pour l'enseignant¹⁰¹. Cette mise au clair sur le contexte nécessite de reprendre une chronologie précise pour aider l'élève à se situer dans le temps.

Ainsi l'étude de cas doit introduire un document émanant des Jeunes-Turcs reprenant l'idéologie panturquiste. Cela marquera une continuité dans le foisonnement d'un mouvement nationaliste turc et illustrera le premier point central du système : l'endoctrinement. L'utilisation d'un discours de propagande mettrait en évidence l'implication de l'Empire dans le processus d'endoctrinement.

Pour insérer les acteurs il faudra utiliser un document épistémologique. L'existence de l'OS étant secrète jusqu'en 1919, les sources primaires sur l'existence de cette organisation et ses actions ont presque toutes été détruites. L'utilisation d'un schéma simplifié des gouvernants en

¹⁰¹ LOUIS Florian, *Incertain Orient... op.cit.*, p. 114-116.

place peut être mis à disposition de l'élève, sinon tous les manuels généraux du génocide reprennent le rôle de cette organisation.

Les acteurs dévoilés et les mentalités examinées, l'étude de cas devra représenter le fonctionnement des spoliations. Un témoignage particulièrement marquant d'un vice consul hongrois témoin des procédures de spoliation est rapporté par Hamit Bozarslan, Vincent Duclert et Raymond Kévorkian¹⁰². Par manque de temps, une étude de la redistribution des richesses arméniennes n'est malheureusement pas envisageable. Cette étude aurait pourtant permis d'aborder la question de la négation avec le dédommagement en question sous-jacente.

Les déportations pourraient être abordées par la loi provisoire de déportation de mai 1915¹⁰³. Ainsi la légalité du génocide est établie et montre l'implication du système législatif génocidaire à l'œuvre. Les télégrammes directifs de Talaat Pacha peuvent aussi être une approche intéressante. Pour montrer l'extermination, l'enseignant doit particulièrement faire attention à son public. L'ouvrage de Raymond Kévorkian et Yves Ternon présente une grande diversité de témoignages de degrés de violence différents¹⁰⁴. Pour éviter le témoignage victimaire, on peut présenter les exterminations par la photo ou bien par des observateurs étrangers. Des dignitaires étrangers ont été particulièrement prolifiques à l'image de l'ambassadeur américain dans l'Empire, Henry Morgenthau ou encore le théologien Johannes Lepsius.

Avec l'ensemble des documents le professeur doit aider les élèves à construire un schéma systémique du génocide des Arméniens. En produisant ce schéma, l'élève est sensé comprendre ce qui fait les caractéristiques du génocide des Arméniens sans tomber dans les travers de l'étude empathique. Cette étude présente également de prévenir d'éventuel cas de négationnisme. Toutes les strates de l'administration étant représentées dans les sources, une preuve de l'ampleur et de la coordination du phénomène est de fait apportée.

Loin d'être parfaite, cette proposition donne des axes et des indications bibliographiques afin de fournir aux enseignants quelques ressources.

¹⁰² BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent et KEVORKIAN Raymond H., *Comprendre le génocide... op. cit.*, p. 101 – 102.

¹⁰³ KEVORKIAN Raymond H. et TERNON Yves, *Mémorial... op.cit.*, p.136.

¹⁰⁴ *Ibid.*

Conclusion

Par sa remise en cause régulière, le génocide des Arméniens est un sujet historique particulier pour l'enseignant. Enseigner l'histoire à l'école c'est faire reculer l'obscurantisme de nos sociétés. Le professeur est donc en première ligne pour lutter contre l'oubli de la vérité historique. Ce chapitre des programmes nécessite cependant une préparation spécifiquement rigoureuse. L'existence d'un double discours historique institué par l'Etat turc perturbe considérablement la pratique enseignante. Le génocide des Arméniens est longtemps resté dans un angle mort des études historiques. La redécouverte tardive de cet événement à laisser le temps à la Turquie de construire un discours négationniste contre lesquels les historiens ont dû résister. Si la véracité historique du génocide n'est plus vraiment remise en cause au niveau académique, la prégnance de l'idée d'une guerre civile « régulière » entre une nation et son empire reste forte chez les turcophiles.

Le développement de la notion de génocide et son application historique ont contribué à la compréhension des massacres Arméniens. En intégrant la question du groupe, les travaux historiques ont mis en lumière la dimension systémique et préméditée des massacres d'Arméniens. L'Empire ottoman s'est doté d'un appareil administratif lourd pour pouvoir approcher « l'idéal » panturquiste. Cependant, si la négation dans la communauté épistémique est désormais dérisoire, elle trouve malgré tout, des relais en particulier chez les communautés turcs expatriées. Les thèses négationnistes qui ne sont plus réellement renouvelées continuent à faire écho sur fond de complot occidentaliste. Il en résulte que l'enseignement de cette question est particulièrement sensible. Entre les enjeux mémorielles, les enseignements notionnelles et les questions politiques que le sujet comporte, la question renferme de nombreux tenants et aboutissants.

La place du génocide des Arméniens dans les programmes n'aide en rien à la réalisation d'une séance. L'absence de ressource d'accompagnement sur une question aussi sensible pose un sérieux problème. L'enseignement des génocides contient des enjeux civiques qui ne peuvent être mis de côté. Néanmoins, ce vide du programme offre au moins une large liberté d'enseignement à l'éducateur, permettant de s'éloigner du contexte de la Première Guerre mondiale.

Il semblerait pertinent de repenser la place du génocide du peuple arménien dans les programmes du lycée. Leur enseignement est essentiel mais doit trouver une place autre. Un

chapitre sur le Moyen Orient contemporain permettrait par exemple d'aborder des espaces complexes et d'ouvrir un peu les perspectives européennes du programme. Une autre piste de réflexion pourrait être l'introduction d'une étude croisée des génocides des Arméniens et des Juifs. Cette dernière proposition possède certes des limites mais ferait ressortir les permanences et les singularités des génocides consolidant ainsi l'enseignement de la notion de génocide.

Bibliographie

Ouvrages généraux

AKCAM Taner, *Un Acte honteux : le génocide arménien et la question de la responsabilité turque*, Paris, Editions Denoël, 2008.

ASSO Annick, *Le cantique des larmes Arménie, 1915 Paroles de rescapés du génocide*, Paris, Table Ronde, 2015.

BEAUVALLET Olivier, *Lemkin. Face au génocide*, Paris, Michalon, 2011.

BECKER Annette, *Messagers du désastre. Raphael Lemkin, Jan Karski et les génocides*, Paris, Fayard, 2018.

BECKER Annette, BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent, KEVORKIAN Raymond H., MINASSIAN Gaïdz, MOURADIAN Claire, NICHANIAN Mikaël et TERNON Yves, *Le génocide des Arméniens : Cent ans de recherche 1915-2015*, Armand Colin, 2015.

BIENENSTOCK, Myriam. « « Ne mélangeons pas tout » (20 décembre 2005) », *Devoir de mémoire ? Les lois mémorielles et l'Histoire*, Éditions de l'Éclat, 2014, pp. 165-166.

BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie de l'Empire à nos jours*, Paris, Tallandier, 2013.

BOZARSLAN Hamit, DUCLERT Vincent et KEVORKIAN Raymond H., *Comprendre le génocide des Arméniens*, Paris, Tallandier, 2015.

BROWNING Christophe, *Ordinary Men : Reserve Police Battalion 101 and the Final Solution in Poland*, New York, HarperCollins, 1992.

BRUNETEAU Bernard, *Le siècle des génocides*, Paris, Armand Colin, 2004.

CHARNY Israel, « L'intolérable perversion des universitaires négateurs du génocide arménien ou de l'Holocauste », *Revue du monde arménien moderne et contemporain*, tome III, 1997.

DADRIAN Vahagn, *Autopsie du génocide arménien*, Bruxelles, Complexe, 1995.

KEVORKIAN Raymond H., *L'Extermination des déportés arméniens ottomans dans les camps de concentration de Syrie-Mésopotamie (1915- 1916)*, Revue d'histoire arménienne contemporaine, t. II, 1998.

KEVORKIAN Raymond H. et TERNON Yves, *Mémorial du génocide des Arméniens*, Paris, Seuil, 2014.

LE GOFF Jacques (dir.), *Encyclopédie de la nouvelle histoire*, Paris, RETZ, 1978.

LEGARDEZ Alain et SIMMONEAUX Laurence, *L'école à l'épreuve de l'actualité : enseigner les questions vives*, Issy-les-Moulineaux : ESF, 2006.

LOUIS Florian, *Incertain Orient : le Moyen-Orient de 1876 à 1980*, Paris, PUF, 2016.

MOSSE L. Georges, *De la grande guerre aux totalitarismes. La brutalisation des sociétés*, Paris, Hachette, 1999.

NICHANIAN Mikaël, *Détruire les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Paris, PUF, 2015.

NORA Pierre, *Les Lieux de mémoire, t.1*, Paris, Gallimard, 1984.

PINSON Gérard, *Enseigner l'histoire : un métier, des enjeux*, Paris, Hachette, 2007.

PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 2010.

RODER Iannis, *Sortir de l'ère victimaire Pour une nouvelle approche de la Shoah et des crimes de masse*, Paris, Odile Jacob, 2020.

TERNON Yves, *Les Arméniens histoire d'un génocide*, Paris, Seuil, 1996.

TERNON Yves, *Mardin 1915 Anatomie pathologique d'une destruction*, Paris, Geuthner, 2007.

TOYNBEE Arnold J., *Les massacres des Arméniens*, 1917.

UGUR Üngör et POLATEL Mehmet, *Confiscation and DestructionThe Young Turk Seizure of Armenian Property*, Londres, 2011.

WIEVIORKA Annette, *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998.

Travaux provenant d'autres sciences sociales

ANTAKI Mark, *Esquisse d'une généalogie des crimes contre l'humanité*, Revue Québécoise de droit international, hors-série avril 2007.

BRONNER Gerald, *La démocratie des crédules*, Paris, Puf, 2013.

LEMKIN Raphaël, *Axis Rule in Occupied Europe*, Washington, Fondation Carnegie pour la paix internationale, Division of International Law, 1944.

SANDS Philippe, *Retour à Lemberg*, Paris, Albin Michel, 2017.

JEHEL Sophie, « 7. Les préadolescents entre l'autoprotection et la culture de la violence », , *Parents ou médias, qui éduque les préadolescents ? Enquête sur leurs pratiques TV, jeux vidéo, radio, Internet*, Paris, Érès, 2011.

Ouvrages négationnistes

LEWIS Bernard *The Emergence of Modern Turkey*, Londres, Oxford University Press, 1961.

OREL Sinasi et YUCA Süreyya, *Affaires arméniennes, Les « télégrammes » de Talât Pacha. Fait historique ou fiction ?*, Société turque d'histoire, Triangle, 1983.

Articles scientifiques

AKCAM Taner, « Pourquoi la Turquie n'ouvre pas ses archives », *L'histoire*, vol. 408, 2015/2.

BEYLERIAN Arthur, « Aux origines de la question arménienne. Du traité de San Stefano au congrès de Berlin (1878) », *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 1-2, 1973.

DADRIAN Vahakn, « L'origine et l'application du concept d'intervention d'humanité. Les enseignements tirés du génocide arménien », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 57, mars 2000.

DADRIAN Vahakn et NIESS Alexandre, « L'État, le parti et les parlementaires turcs face au génocide arménien (1908-1916) », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, vol. 10, no. 2, 2008.

DE COCK Laurence, « Le génocide des Arméniens à l'école : caractères et enjeux d'un enseignement », *Etudes arméniennes contemporaines*, 2013/2.

FALAIZE Benoit et MERIAUX Pascal, « Le génocide arménien à l'Ecole », *Institut national de recherche pédagogique/ESCHE*, 2006.

GARIBIAN, Sévane, « Génocide arménien et conceptualisation du crime contre l'humanité : de l'intervention pour cause d'humanité à l'intervention pour violation des lois de l'humanité ». *Revue d'Histoire de la Shoah*, vol. 177 – 178, 2003/1.

KARMASYN Gilles « La Négation du Génocide Arménien sur Internet », *Revue d'histoire de la Shoah*, vol. 177-178, 2003/1.

KEVORKIAN Raymond H. « Scenario pour une extermination », *L'histoire*, vol. 408, 2015/2.

TERNON Yves, « A propos des documents Andonian et de la petite phrase d'Hitler », *Actualité du génocide des Arméniens*, Paris, Edipol, 1999.

Articles d'actualité

MARCHAND Laure, « Génocide arménien : de plus en plus, les professeurs doivent faire face au négationnisme », *Le Journal Du Dimanche*, 20 avril 2021.

VANRIE Pierre « Punir la négation du génocide arménien, une bien mauvaise idée », *Courrier international*, 12 octobre 2006.

« Les arméniens en France », *Le Point*, 22 décembre 2011.

« Ankara interpelle Paris sur le génocide arménien dans les manuels d'histoire », *L'Obs*, 5 septembre 2012.

« La Chambre des représentants reconnaît le génocide arménien, une "insulte" pour Erdogan », *France 24*, 30 octobre 2019.

« La Turquie déplore "l'impact destructeur" de la reconnaissance du génocide arménien par Biden », *France 24*, 27 avril 2021.

Etude statistiques

IFOP pour la Fondation Jean-Jaurès en partenariat avec AJC Paris, la FEPS et la Dilcrah.
« L'Europe et les génocides : le cas français », décembre 2018.

Textes diplomatiques et juridiques

Convention de La Haye (II), 29 juillet 1899.

Convention pour la prévention et la répression du crime du génocide, 9 décembre 1948.

Loi n° 2001-70 sur la reconnaissance du génocide arménien, 29 janvier 2001.

Statut de Rome, 1^{er} juillet 2002.

Programmes de l'enseignement

B.O.E.N. n°7, 3 octobre 2002.

B.O.E.N. n°9, 30 septembre 2010.

B.O.E.N. n°42 du 14 novembre 2013.

B.O.E.N. spécial n°1 du 22 janvier 2019.

Fiche d'accompagnement Eduscol, mars 2016.

Manuels scolaires

COLON David (dir.), *Histoire 1^{ère}*, Paris, Belin, 2019.

NAVARRO Michaël et SIMMONEAU Henri (dir.), *Histoire 1^{ère}*, Paris, Hachette, 2019.

IVERNEL Martin et LECOUTRE Mathieu (dir.), *Histoire 1^{ère}*, Paris, Hatier, 2019.

ANNEXES

Annexe 1 : Sondage IFOP, *L'Europe et les génocides : le cas français*, 2018

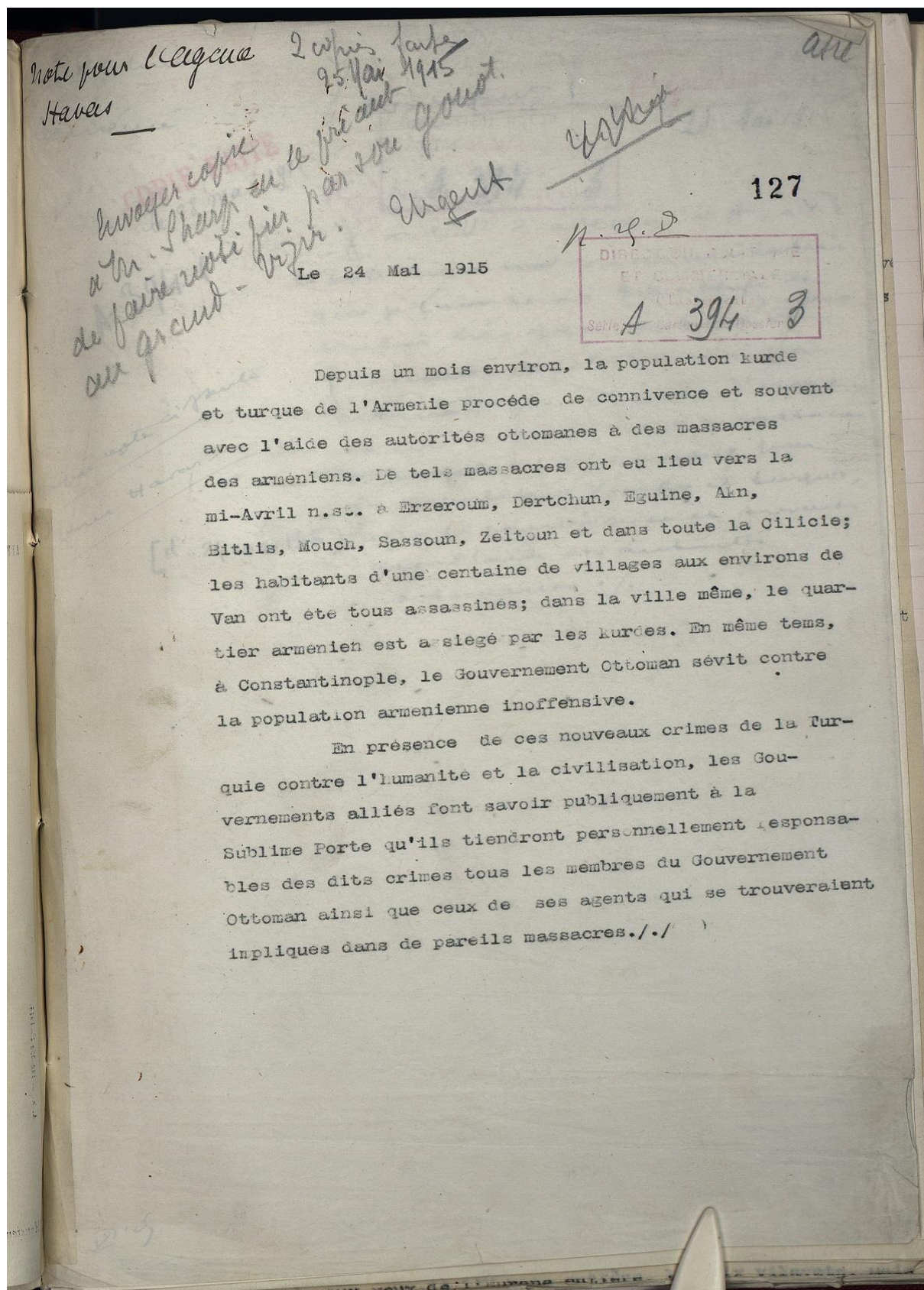
La notoriété de différents génocides du XXe siècle

Le génocide des Arméniens

	Oui (%)	Non (%)
ENSEMBLE	85	15
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)		
Homme	88	12
Femme	81	19
AGE DE L'INTERVIEWE(E)		
Moins de 35 ans	72	28
18 à 24 ans	75	25
25 à 34 ans	70	30
35 ans et plus	89	11
35 à 49 ans	82	18
50 à 64 ans	90	10
65 ans et plus	96	4
PROFESSION DE L'INTERVIEWE(E)		
ACTIF	81	19
PCS+	88	12
Travailleur indépendant	88	12
Cadre et prof. int. supérieure	88	12
Profession intermédiaire	91	9
PCS-	73	27
Employé	77	23
Ouvrier	68	32
INACTIF	90	10
Retraité	97	3
Autre inactif	76	24
NIVEAU D'EDUCATION		
Sans diplôme / CEP / BEPC	76	24
CAP / BEP	76	24
Baccalauréat	85	15
1er cycle du supérieur	89	11
2e et 3e cycle du supérieur	94	6
En cours d'études	83	17
TAILLE D'UNITE URBAINE		
Communes rurales	85	15
Communes urbaines de province	83	17
Agglomération parisienne	89	11
REGION		
Région parisienne	87	13
Province	84	16
Nord est	80	20
Nord ouest	82	18
Sud ouest	90	10
Sud est	88	12
PROXIMITE POLITIQUE		
Gauche	86	14
La France Insoumise	82	18
Europe Ecologie Les Verts	89	11
Parti Socialiste	88	12
Centre	92	8
La République en Marche	90	10
MoDem (*)	100	-
Droite	96	4
Les Républicains	96	4
Debout La France (*)	98	2
Rassemblement National	74	26
Aucune formation politique	78	22
VOTE A LA PRESIDENTIELLE 2017 (1er tour)		
Jean-Luc Mélenchon	85	15
Benoît Hamon	94	6
Emmanuel Macron	92	8
François Fillon	95	5
Nicolas Dupont-Aignan	98	2
Marine Le Pen	72	28
RELIGION		
Catholique	88	12
Catholique pratiquant	89	11
Catholique non pratiquant	88	12
Autre religion	79	21
Sans religion	83	17
NOTORIETE DU GENOCIDE DES JUIFS		
Oui	92	8
Non	17	83

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

Annexe 2 : Déclaration du 24 mai 1915

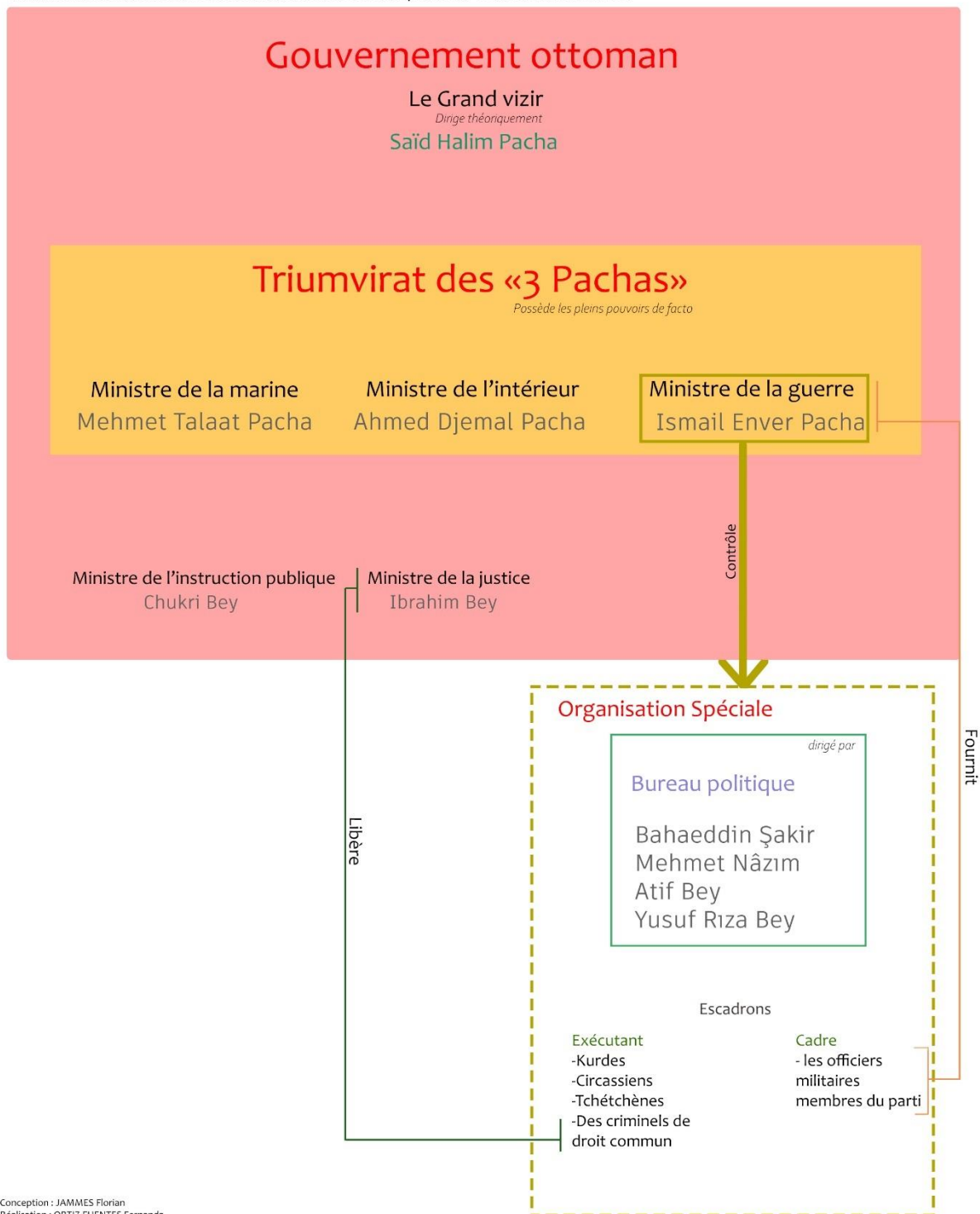


AMAE, Centre des Archives diplomatiques de la Courneuve, 1CPCOM887 (ancienne cote CPC, A Guerre 1914-1918, Turquie, 887

Annexe 3 :

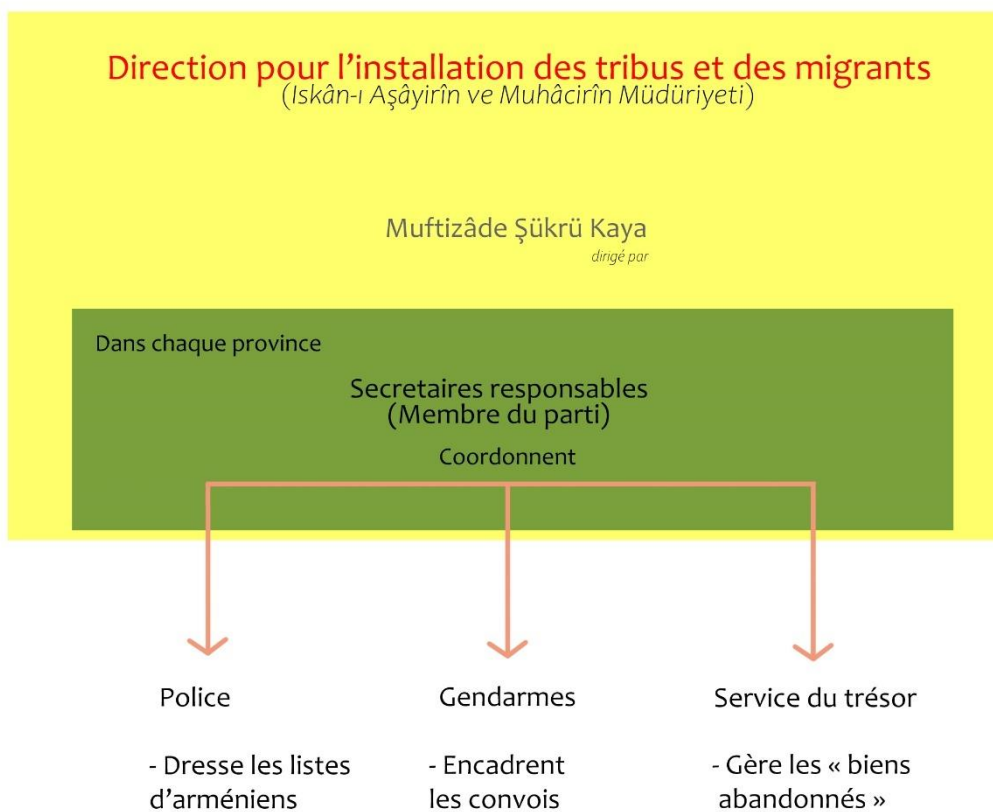
IMPLICATION DU COMITÉ CENTRAL DANS LE GOUVERNEMENT

Hormis Saïd Halim Pacha tous les individus cités ont fait partie du Comité Central du CUP



Annexe 4 :

APPAREIL ADMINISTRATIF DES DEPORTATIONS



Conception : JAMMES Florian
Réalisation : ORTIZ FUENTES Fernanda

Annexe 5 : Extrait des programmes de l'Education Nationale de la classe de Première générale.

- **Thème 4 : La Première Guerre mondiale : le « suicide de l'Europe » et la fin des empires européens (11-13 heures)**

Chapitre 1. Un embrasement mondial et ses grandes étapes

Objectifs	Ce chapitre vise à présenter les phases et les formes de la guerre (terrestre, navale et aérienne). On peut mettre en avant : – les motivations et les buts de guerre des belligérants ; – l'extension progressive du conflit et les grandes étapes de la guerre ; – l'échec de la guerre de mouvement et le passage à la guerre de position ; – l'implication des empires coloniaux britannique et français ; – la désintégration de l'empire russe.
Points de passage et d'ouverture	▪ Août - septembre 1914 – Tannenberg et la Marne. ▪ 1915 – L'offensive des Dardanelles. ▪ 1916 – La bataille de la Somme. ▪ Mars 1918 – La dernière offensive allemande.

Chapitre 2. Les sociétés en guerre : des civils acteurs et victimes de la guerre

Objectifs	Ce chapitre vise à souligner l'implication des sociétés, des économies, des sciences et des techniques dans une guerre longue. On peut mettre en avant : – les dimensions économique, industrielle et scientifique de la guerre ; – les conséquences à court et long termes de la mobilisation des civils, notamment en ce qui concerne la place des femmes dans la société ; – le génocide des Arméniens, en articulant la situation des Arméniens depuis les massacres de 1894-1896 et l'évolution du conflit mondial.
Points de passage et d'ouverture	▪ Marie Curie dans la guerre. ▪ 24 mai 1915 – La déclaration de la Triple Entente à propos des « crimes contre l'humanité et la civilisation » perpétrés contre les Arméniens de l'Empire ottoman. ▪ Les grèves de l'année 1917.

Annexe 6 : Manuel Belin.

DOSSIER

24 mai 1915

Les Alliés dénoncent les crimes contre l'humanité de la Turquie envers les Arméniens

À partir de 1915, les Arméniens, populations chrétiennes de l'Empire ottoman, sont systématiquement déportés et massacrés par le gouvernement turc. Ce plan d'extermination totale fait suite à de premières persécutions au XIX^e siècle. Les deux tiers d'entre eux périssent, soit près d'un million et demi de personnes. Le concept de génocide, qui n'existe pas encore en 1915, s'applique à cette extermination préméditée et organisée du peuple arménien.

► Pourquoi le massacre des Arméniens par les Turcs en 1915 est-il un génocide ?

Dates clés

1894-1896	Premiers massacres de masse contre les Arméniens
Avril 1909	Massacres d'Adana
Janv. 1915	Défaite de l'armée ottomane face aux Russes à Sarikamich dans le Caucase
Mars 1915	Déportations et massacres des Arméniens
24 avril 1915	Déportation des élites de Constantinople
Avril-août 1915	Déportations de masse
Mars-déc. 1915	Massacres systématiques des internés des camps de concentration
27 mai 1915	Loi de déportation
1918	Reprise des exécutions après l'effondrement militaire de la Russie
1919-1920	Procès et condamnation de certains des auteurs du génocide

1 Les Alliés accusent les Turcs de crimes contre l'humanité

Depuis avril 1915, les Allemands et les Alliés sont informés par leurs ambassadeurs en Turquie des déportations et des massacres contre les Arméniens.

« Depuis un mois environ, la population kurde et turque de l'Arménie procède, de connivence et souvent avec l'aide des autorités ottomanes, à des massacres des Arméniens. De tels massacres ont eu lieu vers la mi-avril [...], à Erzeroum; Dertchun, Eghine, Akn, Bitlis, Mouch, Sassoun, Zeïtoun et dans toute la Cilicie; les habitants d'une centaine de villages aux environs de Van ont été tous assassinés; dans la même ville, le quartier arménien est assiégé par les

Kurdes. En même temps, à Constantinople, le gouvernement ottoman sévit contre la population arménienne inoffensive.

En présence de ces nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Sublime-Porte¹ qu'ils tiendront personnellement responsables desdits crimes tous les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres. »

Déclaration conjointe de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, 24 mai 1915.

1. Désigne l'Empire ottoman.



2 Les Arméniens, victimes de massacres de masse

3 Les victimes des marches de la mort

Armin T. Wegner, *Un groupe de déportés arméniens traversant la région des monts Taurus, vers novembre 1915*. Wegner Collection, Deutsches Literaturarchiv, Marbach & United States Holocaust Memorial Museum.

Armin T. Wegner, infirmier dans l'armée allemande, voyage dans l'Empire ottoman en 1915 et 1916. Il photographie en secret les atrocités commises à l'encontre des Arméniens, déportés dans les montagnes et les déserts de l'Empire ottoman. Beaucoup d'entre eux meurent de faim et d'épuisement lors de ces marches de la mort.



4 L'ambassadeur américain dénonce les persécutions des Arméniens

Les ambassadeurs des grandes puissances, présents à Constantinople, sont témoins des persécutions contre les Arméniens.

« Au début de 1915, les soldats arméniens furent soumis à un nouveau régime dans l'armée turque. Jusqu'alors, la plupart d'entre eux étaient des combattants ; mais à présent, on les dépouilla de leurs armes [...] Cela devint maintenant un usage presque courant de les tuer de sang-froid. [...] Les chefs du gouvernement annoncèrent maintenant leur intention de réunir les 2 000 000 d'Arméniens ou plus, résidant dans les différentes parties de l'Empire, et de les conduire dans cette contrée dévastée et inhospitalière [le désert

syrien]. [...] Ils savaient que la grande majorité des victimes n'atteindrait pas sa destination. [...] Le but véritable de la déportation était le vol et la destruction ; elle n'était en fait qu'une nouvelle méthode d'extermination. Quand les autorités ottomanes donnèrent l'ordre de ces déportations, elles délivrèrent simplement l'arrêt de mort de toute une race ; elles le comprenaient bien ainsi et dans nos entretiens elles ne cherchèrent pas à s'en cacher. »

Henry Morgenthau, ambassadeur des États-Unis à Constantinople, *Mémoires de l'ambassadeur Morgenthau. Vingt-six mois en Turquie*, Paris, Payot, 1919.

5 Une déportée arménienne témoigne

Nvart Mahokian, épouse d'un commerçant arménien de Trébizonde, témoigne lors du procès des auteurs du génocide, en 1919.

« La déportation d'Erzindjan était déjà commencée et nous attendions [...] l'ordre de déportation. La terreur était générale. Enfin, un matin, l'ordre vint. [...] Notre caravane comptait trois mille personnes. Après six jours de marche elle arriva à Daldaban-Gumuckaneh ; au cours de ce voyage, les Turcs nous avaient pillés ; arrivés à l'étape, les gendarmes et les policiers armés jusqu'aux dents nous attendaient. Nous fûmes emprisonnés dans une écurie où les chefs des *tchéas*¹ vinrent nous tourmenter par tous les moyens : les femmes furent fouillées et plusieurs violées. Le lendemain nous nous mîmes en route et [...] affamés, en loques, nous arrivâmes à Erzindjan, où une scène horrible s'offrit à nos yeux : la terre était jonchée de têtes coupées, de membres humains épars, de chevelures de femmes... [...] Pendant des journées entières, nous continuâmes notre marche en longeant l'Euphrate, dont les eaux lentement charriaient des cadavres humains. [...] La rivière coulait tout près de nous mais malheur à celle qui se penchait pour étancher sa soif ! La balle d'un gendarme la terrassait aussitôt. »

Témoignages inédits sur les atrocités turques recueillis par la Société des Dames arméniennes, Paris, 1920.

1. Brigands organisés et soutenus par le gouvernement.

PROCÉDER À L'ANALYSE CRITIQUE DES DOCUMENTS

PARCOURS A

► Lire, comprendre et analyser les documents

1. Quels éléments témoignent de l'ampleur des massacres ? [doc. 2, 4, 5]

2. Quels éléments montrent que le génocide est organisé par le gouvernement turc ? [doc. 1, 2, 3, 5]

3. En quoi le contexte de guerre favorise-t-il les massacres ? [doc. 1, 2, 4]

4. Quelle connaissance a-t-on à l'étranger des massacres ? [doc. 1, 3, 4]

► Produire un écrit construit et argumenté

En vous appuyant sur les informations prélevées dans les documents, rédigez un texte en réponse à la problématique.

PARCOURS B

► Analyser une carte historique

Analysez le document 2 et relevez les différentes étapes de l'extermination

MÉTHODE

- À partir de la légende, établir les différentes étapes de l'extermination.
- Relever les éléments qui montrent comment les Arméniens tentent de résister.
- Relever les éléments qui montrent que les Turcs mènent un projet d'élimination des Arméniens.

Annexe 7 : Manuel Hachette

TRAVAIL DE
L'HISTORIEN

ÉTUDE
→ LEÇON 2

Vidéo

Le génocide arménien

POINT DE
PASSAGE ET
D'OUVERTURE

En 1914, les Arméniens sont environ 2,1 millions dans l'Empire ottoman. Le parti nationaliste des Jeunes Turcs, alors à la tête de l'Empire, a pour projet d'éradiquer les minorités non turques, dont les Arméniens, qu'il considère comme des « tumeurs internes ». Dès 1915, les autorités ottomanes organisent des viols, des exécutions et des déportations sur les populations arméniennes : 1,5 million d'Arméniens sont assassinés.

🐼 Pourquoi le massacre des Arméniens est-il un génocide ?

Le contexte historique

Début du XX^e siècle :

Développement des nationalismes dans l'Empire ottoman.

1908 : Arrivée des Jeunes Turcs au pouvoir en Turquie.

1914 : Entrée en guerre de l'Empire ottoman aux côtés de la Triple Alliance.

Janvier 1915 : début du génocide des Arméniens accusés de sympathies pro-russes.

Vocabulaire

- **génocide** : extermination programmée et systématique d'une population pour des raisons ethniques, politiques ou religieuses.



1 CONTEXTE Un camp de déportés arméniens

Camp de déportés arméniens en Syrie, 1915, Library of Congress, Washington, États-Unis.

2 DOCUMENT SOURCE La déclaration du 24 mai 1915

24 mai 1915, une déclaration des pays de l'Entente dénonce les crimes perpétrés par le gouvernement du parti unique Comité Union et Progrès (CUP ou unioniste) :

Depuis un mois environ, la population kurde et turque de l'Arménie procède de connivence et souvent avec l'aide des autorités ottomanes à des massacres des Arméniens. De tels massacres ont eu lieu vers la mi-avril à Erzeroum, Derichun, Eguine, Akn, Bitlis, Mouch, Sassoun, Zeitoun et dans toute la Cilicie ; les habitants d'une centaine de villages aux environs de Van ont tous été assassinés ; dans la ville même, le quartier arménien est assiégé par les Kurdes. En même temps, à Constantinople, le gouvernement ottoman sévit contre la population arménienne inoffensive.

En présence de ces nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Sublime-Porte qu'ils en tiendront personnellement responsables desdits crimes tous les membres du gouvernement ottoman, ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres.

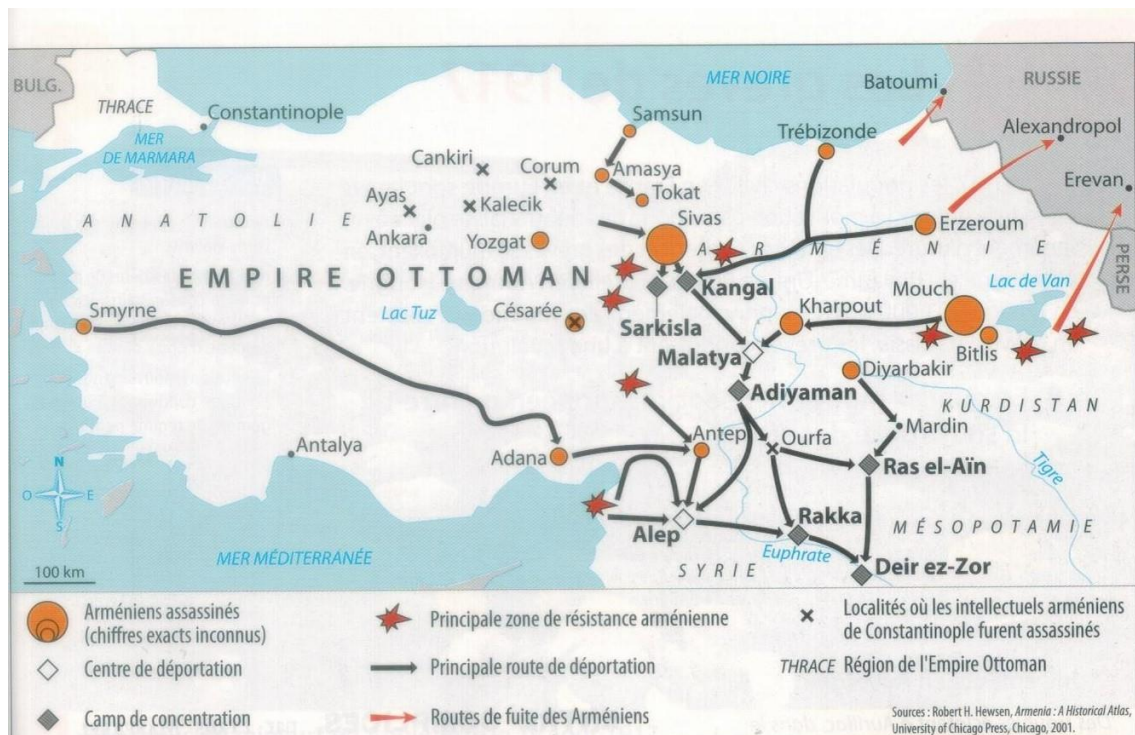
Déclaration des pays de l'Entente, 24 mai 1915

3 DOCUMENT SOURCE Le génocide vu par un contemporain

Les mesures de déportation applicables, semble-t-il à tous les villages d'Anatolie sont d'une telle dureté, et tellement contraires à tout sentiment humain, qu'il est impossible d'y rester indifférent. [...] À peine pourvus du strict nécessaire, ils [les Arméniens] doivent abandonner leur foyer et tout ce qu'ils possèdent. Tous les Arméniens sans exception ont dû partir : hommes, femmes, vieillards, enfants, jusques et y compris les nouveau-nés, orthodoxes, protestants et catholiques. [...] Selon le mutessarif¹, les déportés qui quittent Samsun sont conduits sur Ourfa. Il est bien évident qu'aucun Arménien n'arrivera jusque-là. D'après les nouvelles de l'intérieur, la population de villes entières a déjà disparu pendant la déportation.

Rapport du vice-consul allemand Kuckhoff au chancelier allemand, 4 juillet 1915, archives du ministère des Affaires étrangères allemand.

1. Gouverneur.



4 CONTEXTE Voies et camps de déportation des Arméniens

5 L'ANALYSE DE L'HISTORIEN La parole de l'historien

Les historiens, dès 1916, ont parlé de 1 200 000 victimes. C'était bien entendu une approximation. [...] La raison essentielle est la montée du nationalisme turc sous la forme d'un panturquisme, c'est-à-dire d'un regroupement des Turcs d'Asie. Cela, après la perte de la Turquie d'Europe en Anatolie. Seuls les Arméniens représentaient une minorité importante qui gênait l'avancée prévue des Turcs vers le Caucase et l'Asie centrale. Il fallait les extirper de ce lieu. C'est la raison profonde du génocide.

5 [...] Les populations civiles [arméniennes] n'avaient pas d'armes. [...] Il n'y a pas de possibilité de parler de guerre civile. C'est pourquoi c'est un génocide. [...] À l'époque, tout le monde était au courant, puisque cela s'est passé à travers tout le territoire de l'Empire ottoman. [...] Les tribus kurdes¹ ont participé au génocide et le peuple kurde l'a reconnu plus tard. Quant aux populations turques, elles participaient également, ou en tout cas assistaient aux massacres. [...] Les diplomates² allemands ont été les premiers à décrire les faits et à protester. Les militaires allemands n'ont que très rarement participé à des actions de destruction, mais l'Allemagne était informée et n'a rien fait pour contraindre le gouvernement ottoman à interrompre les massacres, parce que l'intérêt militaire a prévalu.

Extraits du débat avec Yves Ternon, 7 mai 2004, *Le Monde*.

1. Kurdes : population habitant dans l'Est de la Turquie actuelle

2. Diplomate : chargé des relations politiques entre les pays

S'INITIER AU TRAVAIL DE L'HISTORIEN

- Construire une argumentation historique
- Mettre un événement en perspective

A L'historien commence par définir le contexte

1. Identifiez soigneusement la nature des documents 2 et 3. Qui sont les auteurs ? À qui s'adressent-ils ?
2. Quel est le contexte historique ? Distinguez le contexte de l'Empire ottoman de celui de l'Europe.

B L'historien confronte la source à ce contexte

3. Pourquoi les Arméniens sont-ils déportés ? Vers où ? Que se passe-t-il au cours de ces déportations (doc. 3 et 5) ?
4. Relevez dans le document 5 l'expression utilisée comme synonyme de génocide.
5. Quelle position l'auteur du document 3 a-t-il par rapport aux événements ?
6. Quels sont, selon Yves Ternon, les facteurs expliquant le génocide ?

C L'historien interprète la source

7. Pourquoi selon Yves Ternon peut-on parler de génocide ? Cela correspond-il à la description du document 3 ?
8. Comment Yves Ternon confirme-t-il la prise de position des diplomates allemands ?
9. Selon lui, pourquoi leurs protestations n'ont-elles pas eu de suite ?

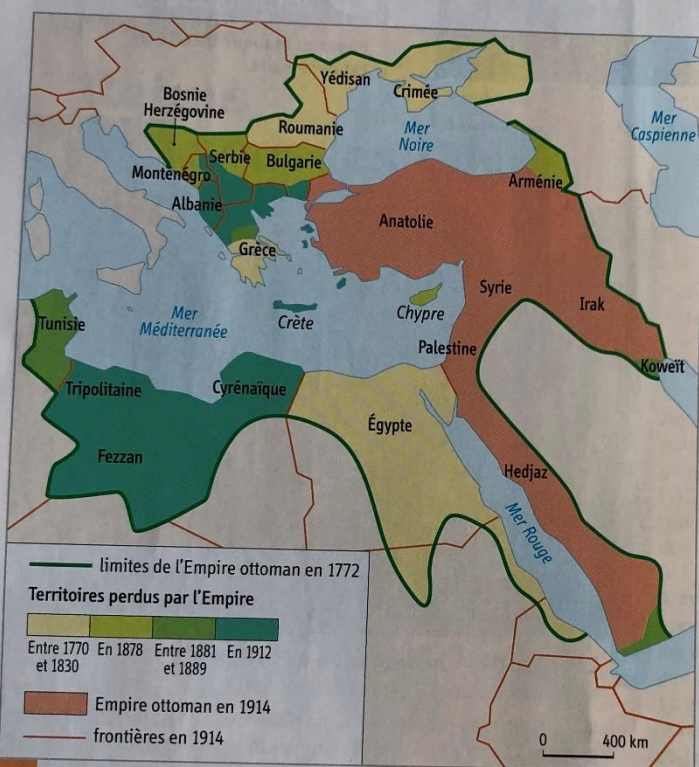
Annexe 8 : Manuel Hatier

Étude Le génocide des Arméniens

Les Arméniens sont un peuple chrétien vivant dans l'est de l'Empire ottoman, en Perse et dans le Caucase. Ils commencent à être persécutés et massacrés à la fin du XIX^e siècle. En 1915, peu après l'entrée en guerre, le gouvernement nationaliste des Jeunes-Turcs donne l'ordre de tous les exterminer.

➔ Comment le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman a-t-il été mis en œuvre ?

A Les prémices d'un génocide



1 Les pertes territoriales de l'Empire ottoman

L'hostilité à l'égard des Arméniens est liée au déclin de l'Empire ottoman. Le pouvoir craint qu'ils prennent à leur tour leur indépendance.

2 La diffusion d'une idéologie raciste

« Dans l'Empire ottoman de la fin du XIX^e, l'idée que les Arméniens sont des ennemis de l'intérieur se forge peu à peu. On les accuse de prendre des noms musulmans pour épouser des musulmanes et souiller le "sang ottoman". Parallèlement, se développe le mythe d'une pureté ottomane reposant à la fois sur l'ethnie (les Turcs) et la religion (l'islam). [...] »

Dans *Trois façons de faire de la politique* (1904), l'idéologue turc Yusuf Akçura¹ insiste sur la nécessité d'une unité organique, voire raciale, de la société, il évoque une

"nation politique turque basée sur la race". Avec d'autres, il popularise les concepts de "sélection naturelle" et de "lutte pour la survie". [...] Il s'agit de purifier la nation turque considérée comme opprimée par les éléments chrétiens de l'Empire. »

Entretien avec Hamit Bozarslan, « Au nom de la science », *L'Histoire*, n° 408, « Arméniens. Le premier génocide du XX^e siècle », février 2015.

1. Membre du mouvement des Jeunes-Turcs qui prend le pouvoir en 1908.



CHRONOLOGIE

1877-1878 Guerre russo-turque.

1895-1896 Massacres d'environ 200 000 Arméniens sous le règne du sultan Abdülhamid II.

1908 Les Jeunes-Turcs (Comité Union et Progrès), nationalistes, voulant assurer l'homogénéité ethnique des régions turques, prennent le pouvoir (tout en maintenant le sultanat ottoman).

1909 Massacres de 20 000 à 30 000 Arméniens à Adana et en Cilicie.

1912-1913 L'Empire ottoman perd les Balkans.

Octobre 1914 Entrée en guerre de l'Empire ottoman au côté des puissances centrales.

Avril 1915 Début du génocide des Arméniens.



VOCABULAIRE

Génocide : extermination systématique et programmée d'un groupe humain en raison de son appartenance ethnique, de sa nationalité ou de sa religion.

Le 30 septembre 1895, un cortège d'Arméniens parcourut les rues de Constantinople, pour remettre au Grand Vizir² une pétition relatant les revendications des Arméniens³. [...] Une rixe se produisit, la police s'en mêla, beaucoup d'Arméniens furent tués. [...]

Fridtjof Nansen (diplomate norvégien, prix Nobel de la paix en 1922), *L'Arménie et le Proche-Orient*, traduit par Arne Omtvedt, 1928, D. R.

1. Le sultan ottoman.
2. Le Premier ministre.
3. La suppression des taxes auxquelles ils sont soumis.

Avec le concours d'illustres collaborateurs français et étrangers, nous dénoncerons les atrocités commises et rappellerons à l'Europe, sans nous lasser, qu'elle a, de par les traités, des droits à exercer contre le Grand Assassin, des devoirs à remplir envers les victimes de sa folie. »

Parution Année N° 1 25 NOVEMBRE 1920

Pro Armenia

Rédacteur en chef: POISSON GUYLLAUME
 Directeur: GUYLLAUME POISSON
 10, rue Radziwiłł, Paris

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

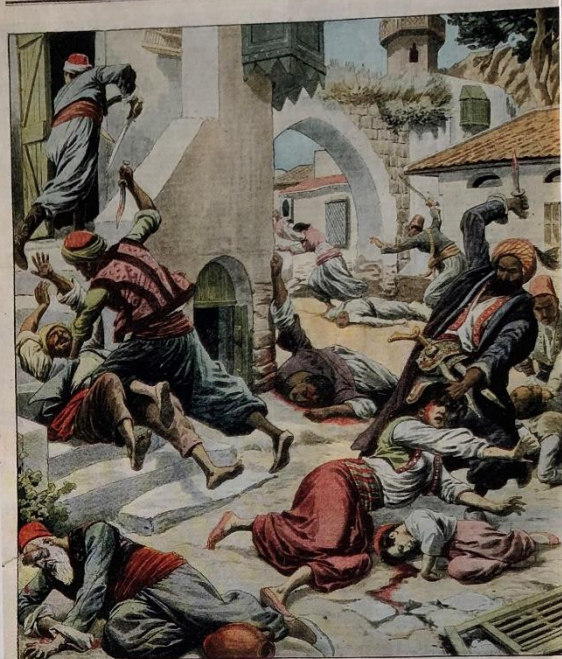
COMITÉ DE RÉDACTION:
 G. Ciémieanau, Anatole France, Jean Jaurès
 Francis de Pressensé, E. de Roberty

Secrétaires de rédaction:
 J. L. LEBLANC
 M. de NAGEL
 10, rue de la Harpe, 10, Paris

Revue publiée par la Librairie de la Revue
 17, rue de la Harpe, 17, Paris

Le Petit Journal

Le Petit Journal 5 CENTIMES **SUPPLEMENT ILLUSTRE** 5 CENTIMES
 CURIQX JOUR - 5 FRAMES - 5 CENTIMES
 Administration : 61, rue Lafayette
 Les manuscrits ne sont pas rendus
 Vingtième Année
 Le Petit Journal agricole, 5 cent. — La Médecine du Petit Journal, 10 cent.
 Le Petit Journal illustré de la jeunesse, 10 cent.
 On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste
DIMANCHE 2 MAI 1909



MASSACRES DE CHRETIENS EN TURQUIE

Les massacres d'avril 1909 ont été perpétrés par des Turcs contre les Arméniens de la ville d'Adana puis dans toute la Cilicie. Ils ont fait de 20 000 à 30 000 victimes arméniennes.

QUESTIONS

- Synthèse** Décrivez les premiers massacres, ce qui les explique, et leurs retentissements internationaux.

Étude

B Le génocide de 1915

1 Un ordre d'extermination

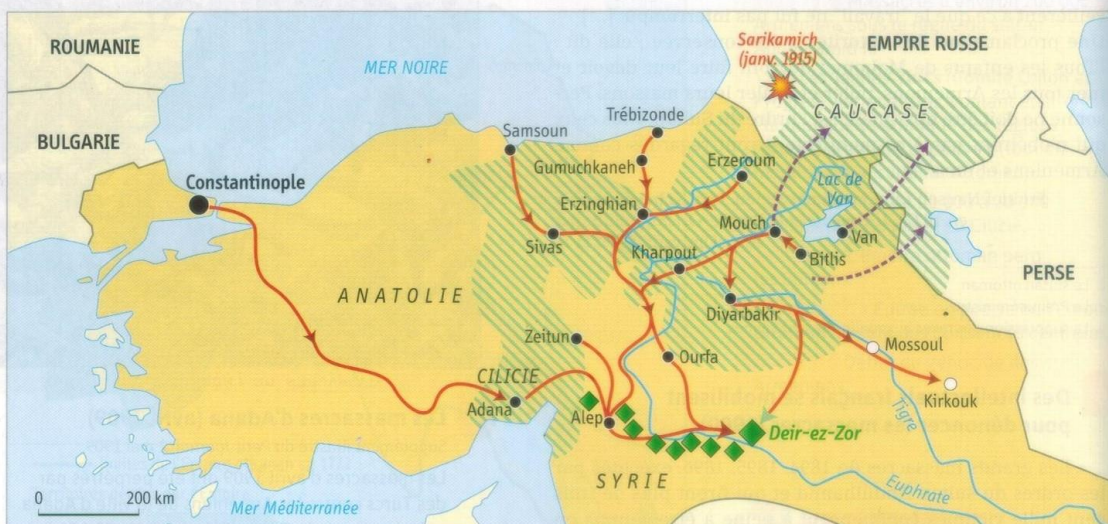
« Il a été précédemment communiqué que le gouvernement a décidé d'exterminer tous les Arméniens habitant en Turquie. Ceux qui s'opposent à cet ordre ne pourront plus faire partie de l'administration. Sans égard pour les femmes, les enfants, les infirmes, quelque tragiques que puissent être les moyens de l'extermination, sans écouter les sentiments de la conscience, il faut mettre fin à leur existence. »

Télégramme de Talaat Pacha (ministre de l'Intérieur du CUP) envoyé au gouverneur de la province d'Alep, 25 septembre 1915.



VOCABULAIRE

Comité Union et Progrès (CUP) : parti des Jeunes-Turcs qui accède au pouvoir en 1908, aux mains de Talaat Pacha, Enver Pacha et Djemal Pacha de 1913 à octobre 1918.



1. Situation et contexte

- l'Empire ottoman
- région de peuplement arménien
- défaite militaire ottomane en 1915

2. L'extermination

- principaux lieux de massacre et de rassemblement
- principaux camps de concentration du désert syrien
- routes de la déportation
- fuite d'Arméniens

2 Le génocide des Arméniens en 1915-1916

3 Un témoignage sur les massacres

« Notre caravane comptait 3 000 personnes. Après six jours de marche elle arriva à Dalbadan-Gumuchkaneh ; au cours de ce voyage, les Turcs nous avaient pillés [...]. Nous fûmes emprisonnés dans une écurie où les chefs des "tchétsas"¹ vinrent nous tourmenter par tous les moyens : les femmes furent fouillées et plusieurs violées.

Le lendemain nous nous mîmes en route, et chaque jour, marchant pendant dix heures, affamés, en loques, nous arrivâmes à Erzinghian, où une scène horrible s'offrit à nos yeux ; la terre était jonchée de têtes coupées, de membres humains éparés, de chevelures de femmes

[...]. Pendant des journées entières, nous continuâmes notre marche en longeant l'Euphrate, dont les eaux lentement charriaient des cadavres humains [...]. Il nous était défendu de nous désaltérer. La rivière coulait tout près de nous mais malheur à celle qui se penchait pour étancher sa soif ! La balle d'un gendarme la terrassait aussitôt. »

Témoignage de Nvart Mahokian en 1920, dans *Témoignages inédits sur les atrocités turques*, Société des dames arméniennes, 1920.

1. Détenus libérés des prisons, à la solde du gouvernement.



4 Convoi d'Arméniens à Kharpout (1915)

Hommes arméniens conduits vers un lieu d'exécution hors de la ville de Kharpout (mars-juin 1915).



5 Cadavres d'Arméniens (1915)

Photographie prise en 1915 par l'Église arménienne et transmise à Henri Morgenthau, alors ambassadeur des États-Unis à Constantinople.

6 Estimation du génocide de 1915

Arméniens de l'Empire ottoman en 1914	1 800 000
Assassinés sur place	600 000
Morts en cours de déportation	600 000
Réfugiés dans le Caucase russe	200 000
Survivants	
- qui ont pu rester chez eux	150 000
- enfermés dans des camps ou cachés	150 000
- placés dans des maisons turques ou orphelinats	100 000

Source : L'Histoire, n° 187, avril 1995.

Point de passage

7 Déclaration des pays de la Triple Entente du 24 mai 1915

« Le 24 mai 1915

Depuis un mois environ, la population kurde et turque de l'Arménie procède de connivence et souvent avec l'aide des autorités ottomanes à des massacres des Arméniens. De tels massacres ont eu lieu vers la mi-avril à Erzeroum, Derichun, Eguine, Akn, Bitlis, Mouch, Sassoun, Zeitoun et dans toute la Cilicie ; les habitants d'une centaine de villages aux environs de Van ont été tous assassinés ; dans la ville même, le quartier arménien est assiégé par les Kurdes. En même temps, à Constantinople, le gouvernement ottoman sévit contre la population arménienne inoffensive.

En présence de ces nouveaux crimes de la Turquie contre l'humanité et la civilisation, les gouvernements alliés font savoir publiquement à la Sublime-Porte¹ qu'ils tiendront personnellement responsables desdits crimes tous les membres du gouvernement ottoman ainsi que ceux de ses agents qui se trouveraient impliqués dans de pareils massacres. »

Archives du ministère des Affaires étrangères, Guerre 1914-1918, Turquie, tome 887, folio 127.

¹ Nom français de la porte monumentale du palais du Grand Vizir à Constantinople, qui désignait aussi le gouvernement ottoman.

QUESTIONS

- Doc. 1** Montrez que l'ordre donné par Talaat Pacha est en rapport avec l'idéologie de son parti (voir doc. 2 p. 270).
 - Doc. 2 et 3** Situez sur la carte les lieux cités dans le texte. D'après le témoignage, par qui et comment ont été tués les Arméniens ?
 - Doc. 4 et 5** Ces photographies sont-elles des preuves ? Justifiez.
 - Doc. 6** Selon ces estimations, quel est le pourcentage d'Arméniens tués ? Comment certains d'entre-eux ont-ils échappé à la mort ?
 - Doc. 7** Comment les pays de la Triple Entente réagissent-ils aux massacres en 1915 ?
- Synthèse** À l'aide de la définition p. 272, expliquez pourquoi on peut parler d'un génocide.

La déclaration des pays de la Triple Entente du 24 mai 1915

- Présentez le texte (auteurs, destinataires, date...).
- D'après le texte, qui sont les auteurs des massacres ? Quelle expression qualifie les massacres ?
- De quoi les pays de l'Entente menacent-ils les responsables du génocide ?
- Pourquoi les menaces de la Triple Entente sont-elles inefficaces ?

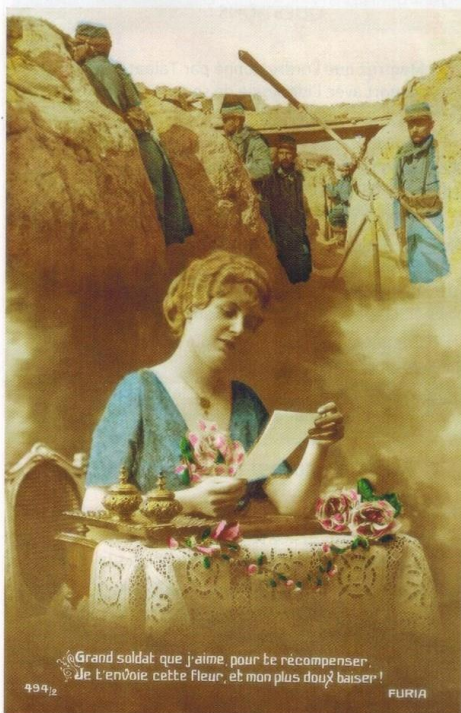
Les sociétés en guerre

Comment les civils sont-ils impliqués dans la Première Guerre mondiale ?

NOTIONS

Guerre totale : guerre au cours de laquelle l'État cherche à mobiliser non seulement les soldats mais aussi tous les moyens dont il dispose : industrie, finance, économie, science et donc l'ensemble de la société.

Génocide : terme inventé par le juriste polonais Raphael Lemkin en 1943 et créé à partir du grec *genos*, « race, peuple, groupe », et du verbe latin *caedere*, « tuer ». Adopté par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 1945, il consiste donc en une élimination intentionnelle et programmée de populations civiles « dans l'intention de détruire, tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux » (Convention des Nations unies).



Carte postale pour une marraine de guerre (1916)

A Les civils acteurs de la guerre

1. La mobilisation de l'arrière

- La Première Guerre mondiale est avant tout une **guerre industrielle**. Les États doivent organiser la **production de plus en plus massive d'armes**, et leur transport jusqu'au front. Ils passent commande aux **industriels**, comme Renault, Citroën ou Schneider en France, **qui se reconvertissent dans l'armement**. Ils font également venir des **travailleurs des colonies** et acheminent jusqu'au front la nourriture pour les combattants.
- Les États ont besoin d'importants moyens pour **financer l'effort de guerre**. Ils augmentent les impôts et lancent de grands **emprunts nationaux** auprès de leur population. Les Alliés **empruntent aussi auprès des États-Unis**.
- Les **ingénieurs et les scientifiques** inventent des **armes toujours plus efficaces** : les gaz toxiques, le lance-flamme, la mitrailleuse, les premiers tanks (en 1916). Ils font progresser l'artillerie, l'aviation et la marine (sous-marins). La **médecine** fait aussi de grands progrès pour soigner les blessés du front : nouveaux antiseptiques, amélioration de la transfusion sanguine, des greffes, de la chirurgie faciale, création de prothèses.
- Pour maintenir le moral de l'arrière et garder le secret sur les opérations militaires, les États **censurent** la presse, contrôlent le courrier en provenance du front, diffusent de faux communiqués militaires, développent la **propagande**. Les civils, soumis à ce qu'on appelle alors le « **bourrage de crâne** », sont donc relativement ignorants de la situation sur le front.
- Ainsi **toute la société est mobilisée** dans la guerre et non seulement le front. C'est pourquoi on parle parfois de **guerre totale**.

2. Le nouveau rôle des femmes

- En 1913, les femmes sont déjà nombreuses dans les usines. Mais à partir de 1914, elles **remplacent les hommes dans les secteurs qu'ils occupaient** comme l'industrie métallurgique et mécanique, puis l'industrie d'armement où on les surnomme les **munitionnettes**. Elles obtiennent des postes **avec plus de responsabilités**. Dans les campagnes, elles prennent en charge les **exploitations agricoles**. Certaines participent aussi à la guerre comme **infirmières bénévoles** à la Croix-Rouge, dans des unités de soin ou dans des ambulances sur le front (70 000 bénévoles en France en 1914). **Marie Curie** met au point les camions de radiologie qui permettent de radiographier les blessés sur le front (les « Petites Curies »). ► **Point de passage**, p. 267 Enfin, des **marraines de guerre** apportent un soutien psychologique à des soldats du front en leur écrivant des lettres et en leur envoyant des cadeaux.
- **Après la guerre**, les hommes reprennent leurs postes. Si les femmes obtiennent le **droit de vote** au Royaume-Uni (1918), en Allemagne (1918) et aux États-Unis (1920), en France elle doivent se contenter d'accéder plus facilement aux études supérieures. Dans les grandes villes, elles adoptent des **modes de vie plus libres**, s'habillent avec des robes plus courtes et se coiffent à la « **garçonne** ».

B Les civils victimes de la guerre

1. Les souffrances des civils

- Les civils ont beaucoup souffert de l'**éloignement et de la mort** de leurs parents partis au combat (600 000 veuves de guerre en France en 1918). Mais eux-mêmes ne sont pas à l'abri des combats. **Les villes proches du front sont bombardées** par l'artillerie allemande et l'aviation (en France, Reims, Lens...). À la fin de la guerre, des canons d'une portée de 130 km tirent sur Paris (les « Canons de Paris »). Les Allemands envoient aussi des **zeppelins**, puis des avions bombardier Londres et Paris en 1917 et 1918 : ils ne font que quelques centaines de morts mais terrifient les populations.
- **Les civils connaissent également les pénuries** alimentaires, de charbon et de biens de première nécessité. Elles sont dues à la reconversion des industries en usines d'armement, à l'occupation de certaines régions productrices, au manque de main-d'œuvre. Les conditions de vie sont **particulièrement difficiles en Allemagne** où le **blocus naval** empêche toutes les importations maritimes.
- **La situation est critique dans les régions occupées** en Belgique, au nord de la France, en Serbie... En plus des frais d'occupation, les civils subissent des **réquisitions** toujours plus nombreuses et les travaux forcés sur le front ou en Allemagne. Des femmes sont victimes de viols.
- **En 1917, de grandes grèves éclatent à l'arrière.** Elles sont dues à la lassitude, aux faibles salaires alors que les prix augmentent, et à la longueur des semaines de travail. À Paris, la première grande grève est celle des « **midinettes** » (les couturières) en mai, qui demandent une augmentation de salaire. En France, on passe ainsi de 17 grèves en 1914 à plus de 700 grèves et 300 000 grévistes en 1917.

► **Point de passage**, p. 269

2. Le génocide arménien

- Les **Arméniens** sont un **peuple chrétien** habitant l'est de l'Empire ottoman, le Caucase et la Perse. À la fin du XIX^e siècle, après de nombreuses pertes territoriales, les Ottomans craignent que les Arméniens cherchent à leur tour à se détacher de l'Empire. En **1895-1896**, le sultan Abdülhamid II fait massacrer par son armée près de 200 000 Arméniens. En 1909, un nouveau massacre commis par les Turcs fait plus 30 000 morts à Adana et dans ses environs.
- Les **Jeunes-Turcs** du Comité Union et Progrès (CUP) s'emparent du pouvoir en 1908. Ils sont nationalistes et partisans de la turquification de l'Anatolie, c'est-à-dire de son homogénéité ethnique (turque) et religieuse (l'islam). **La Première Guerre mondiale leur donne l'occasion** de mettre en œuvre leur projet de « purification ». Après les premières défaites contre la Russie, le gouvernement Jeunes-Turcs, dirigé par Talaat Pacha, Enver Pacha et Djemal Pacha, accuse les Arméniens d'en être responsables et **organise leur extermination en 1915**. Les hommes sont presque tous exécutés près des villes et des villages. Les femmes et les enfants sont massacrés durant les longues marches qui les conduisent vers les camps de concentration du désert syrien (camp de Deir-ez-Zor). **Les deux tiers de la population arménienne** de l'Empire ottoman disparaissent (environ 1,3 million de personnes sur 2 millions). Les rescapés quittent le pays à partir de 1915, formant la diaspora arménienne.
- **Dès le 24 mai 1915, les pays de l'Entente condamnent ce « crime contre l'humanité ».** ► **Point de passage**, p. 273
Après la guerre, les responsables sont jugés et condamnés par le nouveau gouvernement turc mais, en 1923, **Mustapha Kemal amnistie tous les crimes commis pendant le conflit**. La **qualification de génocide**, rejetée par la Turquie, est reconnue par le Parlement européen en 1987 et par la France en 2001.

VOCABULAIRE

Censure : p. 264.

Emprunt national : emprunt lancé par un État auprès de sa population afin de financer la guerre et de mobiliser l'ensemble de la société.

Mouvement des Jeunes-Turcs : p. 272.

Munitionnettes : surnom donné aux femmes travaillant dans l'industrie d'armement pendant la Première Guerre mondiale.

Pénurie : p. 268.

Propagande : p. 264.

Réquisition : opération par laquelle l'autorité exige une prestation d'activité ou la fourniture d'un bien.

Zeppelin : ballon dirigeable rigide, fabriqué par la société allemande Zeppelin.



Mémorial du génocide des Arméniens

Tzitzernakaperd (colline des hirondelles). Ce mémorial, dédié aux victimes du génocide arménien perpétré en 1915 par le gouvernement Jeunes-Turcs, est construit en 1967 sur une des collines de la capitale actuelle de l'Arménie, Erevan.